L’alerte AMBER

America’s
Missing :
Broadcast
Emergency
Response

(Recherche des enfants disparus :
Système de diffusion d’alertes)

Guide à l’intention des services de police et des diffuseurs

Amber Rene Hagerman était une fillette aux yeux bleus de neuf ans d'Arlington, au Texas. Élève de troisième année, elle était très douée et souvent inscrite au tableau d'honneur. Elle faisait partie des guides et adorait le patinage à roulettes. Toujours vive et enjouée, elle aimait jouer avec son petit frère Ricky, regarder « I Love Lucy », son émission de télévision préférée, et manger des tonnes de crème glacée à la vanille. Mais un samedi après-midi de 1996, la vie paisible d'Amber a brutalement pris fin. Tandis qu'elle se baladait à bicyclette, un homme l'a saisie de force et a pris la fuite en voiture. Le cadavre d'Amber a été retrouvé quatre jours plus tard : elle avait été brutalement assassinée. Amber demeurera toujours dans nos souvenirs cette petite fille du Texas, qui a inspiré à sa communauté l'idée de créer un programme avant-gardiste pour porter secours aux enfants victimes d'enlèvement.

L'alerte AMBER

America's
Missing :
Broadcast
Emergency
Response

(Recherche des enfants disparus :
Système de diffusion d'alertes)

Guide à l'intention des services de police et des diffuseurs

Octobre 2001

Rédigé par Joann Donnellan

National Center for Missing & Exploited Children
Charles B. Wang International Children's Building
699 Prince Street
Alexandria, Virginia 22314-3175
1 800 THE LOST
(1 800 843-5678)
ORI VA007019W

Les partenaires du plan AMBER

Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance
Bureau des programmes de justice – Département de la justice des États-Unis

Association of Radio Managers
Dallas-Fort Worth

Freddie Mac Foundation

International Association of Chiefs of Police

America Fights Back

© 2001 National Center for Missing & Exploited Children – Tous droits réservés

Le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) est un centre national d'information et de ressources financé en vertu de l'accord de coopération nº 98-MC-CX-K002 du Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance du Bureau des programmes de justice du Département de la justice des États-Unis. Les opinions et les points de vue exprimés dans le présent texte sont ceux du National Center for Missing & Exploited Children et ne représentent pas nécessairement les politiques ou la position officielle du Département de la justice des États-Unis.

National Center for Missing & Exploited Children est une marque de service déposée du National Center for Missing & Exploited Children.

Remerciements

Le National Center for Missing & Exploited Children exprime sa profonde gratitude à toutes les personnes qui ont généreusement contribué, par leur temps, leurs compétences et leur dévouement, à la préparation du présent guide *L'alerte AMBER – **A**merica's **M**issing: **B**roadcast **E**mergency **R**esponse* et de la trousse d'information AMBER Alert. Sans leur soutien et leur compassion, cette initiative nationale visant à protéger nos enfants n'aurait jamais vu le jour.

De nombreuses personnes, et plus particulièrement toutes celles dont les noms suivent, ont participé à la préparation et à la révision du présent guide, afin que chaque collectivité dispose de toute l'information nécessaire pour mettre en place un plan AMBER efficace.

National Center for Missing & Exploited Children

Ernie Allen, président-directeur général
John Rabun, vice-président et directeur des opérations
Mike Lynch, vice-président et directeur des finances
Ben Ermini, directeur de la Division des enfants disparus
Terri Delaney, directeur des publications
Pete Banks, directeur de la formation et de l'action communautaire
Julia Cartwright, Liaison et relations gouvernementales
Ann Scofield, gestionnaire du projet ALERT
Jerry Nance, gestionnaire de cas – cas spéciaux
Tim Wollerman, gestionnaire des relations communautaires
Gerri Kochan, analyste de recherche, Division du soutien et de l'analyse des cas
Eduardo Flores, spécialiste de l'imagerie photographique

Département de la justice des États-Unis

Ron Laney, directeur du programme pour enfants disparus et exploités du Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance

Unité d'intervention du plan AMBER de Dallas-Fort Worth, Texas

Sheriff Dee Anderson, comté de Tarrant, Texas, cofondateur du plan AMBER
Tyler Cox, directeur de la station KMEO-FM, président de l'unité d'intervention du plan AMBER et président de l'Association of Radio Managers
Steve Mace, coordonnateur de presse de l'unité d'intervention du plan AMBER

National Association of Broadcasters

Jack Goodman, avocat général
Ann Bobeck, adjointe à l'avocat général
Jennifer Livengood, vice-présidente des campagnes nationales
Suzanne Ernst, adjointe administrative

Autres collaborateurs importants

Frank Lucia, conseiller spécial à la retraite en systèmes d'alerte et d'urgence de la Technical and Public Safety Division de la Federal Communications Commission; *Bill Woodwell*, éditeur; *Richard Rudman*, président de l'Emergency Alert System National Advisory Committee; *Abby* et *Stephen Shannon*, DC AMBER Plan Community Liaisons; *Tammy Graybill*, mère de Melissa Brannen, enlevée le 3 décembre 1989; *Carl Smith*, président-directeur général de l'Oklahoma Association of Broadcasters; *Kenny Goza*, spécialiste des politiques gouvernementales, Bureau du gouverneur de l'Oklahoma; *sergent Mark Simpson*, service de police d'Arlington (Texas); *lieutenant Joseph Pellicci*, département du sheriff du comté de Richland (Caroline du Sud); *major Vince McInerney*, service de police de Kansas City (Missouri); *sergent David Wuest*, service de police de Cincinnati (Ohio); *Donna Uzzell*, directrice des services d'information de la justice pénale, Département de l'application de la loi de la Floride; *Harold Joyner*, État de la Floride, Division de la gestion des situations d'urgence; *détective Tim Byers*, département du sheriff du comté de Jefferson (Kansas); *Chuck Wolf*, président du Local Emergency Communications Committee de Houston (Texas); *capitaine George Buenik*, service de police de Houston (Texas); *sergent Don Birdsong*, service de police de l'État de l'Arkansas; *Susan Paolin*, graphiste; *Steve McDowall*, directeur des systèmes d'information de « America's Most Wanted: America Fights Back ».

Graphisme, mise en page et impression, merci à

ExArte Design, Inc. et Colortone Press.

Production du film vidéo de formation AMBER Alert, merci à

Patricia, Steve et *Rae-Leigh Bradbury*, *détectives Tommy LeNoir* et *Danny Nutt*, service de police d'Arlington (Texas); *Dan Potter*, directeur des nouvelles de WBAP-AM; *Annette Smith*, productrice de WFAA-TV; *Lori Butterfield*, productrice principale, National Geographic Television; *Steve Kobren*, président de Doghouse Media; *Michael Gower*, directeur artistique adjoint de WTTG-TV; *Duane Empy*, président de MP Productions; *Jay Soules*, coordonnateur du service des nouvelles de KDWF-TV; *Michael Kronley*, vice-président et directeur général de KJRH-TV; *Armando Almanza*, président de Ventana Productions. ***Nous remercions plus particulièrement John Walsh, animateur de « America's Most Wanted: America Fights Back » et Lance Heflin, producteur exécutif de cette émission.***

Les personnes suivantes ont aussi contribué à cette campagne nationale :

Richard Hanno et *Robert Schwaninger, Jr.*, de Schwaninger & Associates, avocats; *Nicole Hayes* et *Kim Lopez*, stagiaires, *Nancy Hammer*, avocate générale, *Erin Loadholtz*, analyste du personnel, *Bud Gaylord*, directeur de la Division du soutien et de l'analyse des cas, *Cathy Nahirny*, superviseure de la Division du soutien et de l'analyse des cas, *Charlie Apps*, gestionnaire de programme de LOCATER, *Verónica Janes*, gestionnaire adjointe des cas, *Charles Pickett*, gestionnaire principal des cas, *Onamé Thompson*, adjointe aux affaires publiques,

Carolyn Atwell-Davis, consultante, Division des ressources juridiques, *Sue Kalp*, ex-avocate conseil, National Center for Missing & Exploited Children; *Lanny Davis*, *Larry Harris* et *Amy Davine*, de Patton Boggs, avocats; *David Graupner*, président de TM Century; *Joe Zelinka*, gestionnaire de la sécurité publique, Metropolitan Washington Council of Governments; *lieutenant John Collier*, service de police du comté de Prince William (Virginie); *sous-lieutenant Charles Bond*, service de police du comté de Fairfax (Virginie); *Daniel Ebert*, directeur législatif de l'honorable Maria Cantwell (D-WA); *Maura Policelli*, chef de cabinet de l'honorable Jane Harman (D-CA); *honorable Martin Frost* (D-TX); *John Irving*, chef du service des nouvelles régionales, Westwood One; *Greg Speed*, secrétaire de presse de l'honorable Martin Frost; *honorable Nick Lampson* (D-TX); les membres du Congressional Caucus on Missing and Exploited Children; *Jim Benson*, président, Vision Quest Productions.

Nous remercions tout particulièrement Donna Norris, mère d'Amber Hagerman, et son fils Ricky.

Nous dédions le présent guide d'information L'alerte AMBER – America's Missing: Broadcast Emergency Response à Amber Hagerman, enlevée et assassinée à l'âge de neuf ans.

Mot d'Edward O. Fritts,
Président-directeur général de la NAB

La National Association of Broadcasters est heureuse de présenter aux diffuseurs locaux et aux organismes d'application de la loi, en collaboration avec le National Center for Missing & Exploited Children, le guide *L'alerte AMBER – America's Missing: Broadcast Emergency Response*.

Les diffuseurs locaux de tout le pays collaborent avec les organismes d'application de la loi de leurs collectivités afin d'élaborer et de mettre en œuvre localement des plans AMBER. L'objectif poursuivi consiste à faire savoir le plus tôt possible aux gens de la région qu'un enfant a été enlevé et à leur transmettre tous les renseignements nécessaires pour les aider à le retrouver sain et sauf. Les succès remportés grâce au plan AMBER qui sont décrits dans ce guide démontrent à quel point la sensibilisation du public peut contribuer à sauver la vie des enfants.

Dès que la première station de radio commerciale est entrée en onde, au début du XX^{e} siècle, les diffuseurs de tous les États-Unis ont accepté de mettre leurs ressources à la disposition des collectivités qu'ils desservent. La National Association of Broadcasters félicite les nombreux diffuseurs locaux et organismes d'application de la loi qui collaborent déjà afin de rendre les collectivités plus sûres pour les enfants et leurs familles. Nous souhaitons que les collectivités profitent en plus grand nombre encore au cours des prochaines années de ces partenariats volontaires que sont les plans AMBER.

Grâce aux idées et aux ressources contenues dans ce guide, les diffuseurs locaux et les organismes d'application de la loi disposent de tous les moyens nécessaires pour mettre sur pied des plans AMBER à l'échelle locale ou pour renforcer ceux qui existent déjà. Le plan AMBER constitue pour toutes les collectivités d'Amérique un instrument merveilleux qui les aide à protéger leurs membres les plus vulnérables.

Créer un plan AMBER, c'est venir en aide à la population et tous les diffuseurs locaux du pays sont fiers de participer au succès de cette initiative.

Edward O. Fritts, président-directeur général
National Association of Broadcasters

Préface

En 1996, Amber Hagerman, neuf ans, a été enlevée et brutalement assassinée à Arlington, au Texas. À cette époque, personne ne savait que son souvenir survivrait dans le cœur et l'esprit des collectivités de tous les États-Unis et d'ailleurs. La mort tragique d'Amber a eu un effet si profond dans sa collectivité et dans tout le nord du Texas qu'elle a incité les diffuseurs et les organismes d'application de la loi de la région à créer un plan d'alerte dans le but de retrouver les enfants enlevés. Ainsi est né le plan AMBER.

Au début du plan AMBER, les organismes d'application de la loi préviennent les stations de radio et de télévision dans les minutes qui suivent l'enlèvement d'un enfant, de la même manière qu'on les prévient en cas de tornade, d'ouragan ou d'urgence civile. L'objectif de ce plan est de mobiliser immédiatement toute la collectivité afin qu'elle participe à la recherche de l'enfant et du suspect.

En tant que président-directeur général du National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC), je crois que chaque collectivité doit réagir rapidement et d'une manière coordonnée lorsqu'un enfant est victime d'enlèvement. Cinq ans déjà après la mort de la jeune Amber Hagerman, le NCMEC est fier de mettre en place à l'échelle nationale le plan AMBER, en collaboration avec l'Association of Radio Managers de Dallas-Fort Worth et l'unité d'intervention du plan AMBER. Notre objectif est d'aider toutes les villes et collectivités à créer leur propre plan d'alerte.

Le plan AMBER a déjà permis de sauver la vie de plusieurs enfants. Le succès de ce plan est la preuve éloquente de son efficacité et montre bien qu'il peut faire avancer les enquêtes dans chaque collectivité. Il a même reçu l'appui du Congrès des États-Unis. De plus, le 25 octobre 2000, la Chambre des représentants des États-Unis a adopté la résolution 605, qui invite toutes les collectivités des États-Unis à se doter d'un plan d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant.

Les statistiques démontrent que les premières heures qui suivent l'enlèvement d'un enfant sont les plus critiques. Selon une étude réalisée par le Département de la justice des États-Unis, 74 p. 100 des enfants enlevés et retrouvés morts ont été assassinés au cours des trois premières heures suivant leur enlèvement[1]. Cette statistique à elle seule devrait inciter chaque collectivité à adopter le plan AMBER avant qu'une tragédie survienne.

Le présent guide *L'alerte AMBER – America's Missing: Broadcast Emergency Response* et le vidéo qui l'accompagne permettent aux collectivités d'adopter des mesures concrètes afin d'assurer la protection des membres les plus vulnérables de la société, nos enfants. Le système d'alerte du plan AMBER, une de ses principales composantes, permet de transmettre rapidement au public des renseignements en cas d'urgence.

---

[1] Kenneth A. Hanfland, Robert D. Keppel et Joseph G. Weis, *Case Management for Missing Children Homicide Investigation: Executive Summary*, Olympia, Washington, Bureau de l'Attorney General de l'État de Washington et Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance du Département de la justice des États-Unis, mai 1997, page 3.

Adopter un plan AMBER, c'est affirmer clairement que les crimes contre les enfants sont absolument inacceptables et que les organismes d'application de la loi, les diffuseurs et les citoyens, en unissant leurs efforts, peuvent arrêter les ravisseurs d'enfants et ramener leurs victimes à la maison.

Ernest E. Allen, président-directeur général
National Center for Missing & Exploited Children

Table des matières

Introduction

Le National Center for Missing & Exploited Children

Aperçu du plan AMBER

Présentation du système d'alerte

Fonctionnement du plan AMBER

Comment créer votre plan AMBER

Responsabilités des organismes d'application de la loi

Responsabilités des diffuseurs

Ressources

Annexes

Introduction

La rapidité d'intervention est un facteur primordial en cas d'enlèvement d'un enfant. C'est pourquoi les organismes d'application de la loi et les médias doivent réagir rapidement et informer la collectivité. Comme les premières heures qui suivent l'enlèvement d'un enfant sont habituellement bouleversantes et chaotiques, il est très important de mettre en place un mécanisme d'intervention avant qu'un incident se produise.

Le plan AMBER est la solution, car il déclenche une alerte qui peut lancer toute la collectivité à la recherche de l'enfant et du suspect.

L'expérience a démontré que de nombreux cas d'enlèvement d'enfant ont été résolus grâce à l'intervention massive des stations de radio et de télévision à l'échelle locale et nationale. La radio et la télévision ont toujours accepté d'aider et de servir les collectivités de notre pays. Le plan AMBER constitue pour les diffuseurs locaux un autre moyen d'informer les collectivités et de les rendre plus sûres. C'est aussi un instrument qui facilite beaucoup les enquêtes policières.

Initialement, le plan AMBER a été conçu pour une collectivité du nord du Texas, dans le but de transmettre rapidement aux stations de radio locales des alertes sur les enlèvements d'enfants au moyen d'un système d'alerte. Le succès de ce plan a incité des dizaines d'autres collectivités à s'en inspirer et à mettre en place des plans spécifiquement adaptés à leurs besoins.

Le guide pratique *L'alerte AMBER – **A**merica's **M**issing: **B**roadcast **E**mergency **R**esponse* a été préparé dans le but d'aider les diffuseurs et les organismes d'application de la loi à mettre en place un plan d'alerte dans leur collectivité. Il décrit les étapes de la préparation d'un plan AMBER fiable et efficace. Ce guide décrit non seulement le plan AMBER initial, mais aussi les caractéristiques particulières d'autres plans conçus dans les différentes régions du pays. Nous voulons ainsi fournir à toutes les collectivités de l'information sur les étapes à suivre pour préparer une procédure complète et détaillée qui leur permettra de réagir rapidement et efficacement dans les cas d'enlèvement d'enfant.

Les personnes qui lisent ce guide doivent bien comprendre que l'alerte AMBER doit être utilisée d'une manière appropriée et sans excès. Si les premières alertes ne sont pas exactes ou si certains cas ne justifient pas une alerte, l'intégrité du plan et la confiance qu'on lui porte seront compromises s'il est appliqué dans de telles situations.

Le National Center for Missing & Exploited Children

HISTORIQUE

À l'été de 1981, John Walsh et sa femme Revé ont perdu leur fils Adam, six ans, enlevé et assassiné. Les parents d'Adam se sont joints à plusieurs autres familles d'enfants enlevés ou disparus dans le but de trouver une solution nationale à ce problème. À la suite de leurs efforts, le Congrès des États-Unis a adopté en 1982 la *Missing Children Act*, une loi sur les enfants disparus. Cette loi exigeait que les renseignements sur les personnes disparues, y compris les enfants, soient transmis au National Crime Information Center du FBI. Malgré cela, les parents déploraient encore l'absence de mesures, à l'échelle des États ou du pays, permettant d'aviser rapidement les organismes d'application de la loi en cas de disparition d'un enfant dans une localité ou une région donnée. Le National Center for Missing & Exploited Children a été fondé en 1984 dans le but de mettre en place un réseau national destiné à informer rapidement les organismes d'application de la loi et le public en général dans les cas de disparitions d'enfants.

MISSION

Le National Center for Missing & Exploited Children est un organisme privé sans but lucratif qui diffuse de l'information sur la victimisation des enfants. Depuis sa création en 1984, à l'époque où il faisait publier sur les contenants de lait des avis sur les enfants disparus, le NCMEC a parcouru beaucoup de chemin. Il a mis en service une ligne téléphonique sans frais disponible 24 heures par jour, 1 800 THE-LOST (1 800 843-5678), qui reçoit en moyenne 600 appels par jour. Le NCMEC a aussi mis en service un site Internet (www.cybertipline.com) qui reçoit des informations sur les cas d'enfants exploités. De plus, le NCMEC offre maintenant ses services à l'échelle mondiale par le biais de l'International Center for Missing & Exploited Children (ICMEC).

TAUX DE SUCCÈS

Jusqu'à ce jour, le NCMEC a permis de retrouver 93 p. 100 des enfants disparus. Ce taux de succès est attribuable en grande partie à l'étroite collaboration que le NCMEC entretient avec les familles des victimes et les responsables des organismes d'application de la loi chargés des enquêtes sur les disparitions d'enfants. Le NCMEC propose des ressources précieuses qui aident à résoudre ces cas plus rapidement. Qu'il s'agisse de préparer une affiche annonçant la disparition d'un enfant ou de la présenter sur son site Internet www.missingkids.com, dont la qualité a été officiellement reconnue, le NCMEC a toujours recours à la technologie la plus récente pour retrouver les enfants disparus. Un enfant sur six dont la photo est publiée dans le cadre de la campagne de diffusion de photos d'enfants disparus « Picture Them Home » du NCMEC est retrouvé grâce à une personne qui l'a reconnu et qui a prévenu les autorités. Ce résultat remarquable a incité le NCMEC à utiliser de nouveaux moyens de communiquer plus rapidement avec le plus grand public possible lorsqu'un enfant est porté disparu ou est enlevé.

« C'est fantastique! Si cela permet de sauver la vie d'un enfant, ça vaut vraiment la peine. Et on a pu sauver ainsi la vie de plusieurs enfants. »
Glenda Whitson, grand-mère d'Amber, *Star Telegram*, Fort Worth, 30 août 2000

STATISTIQUE
Chaque année, on recense plus de 114 000 tentatives d'enlèvement d'enfant commises par des personnes qui ne font pas partie de leur famille[2].

PARTENARIAT

L'existence du NCMEC repose sur le principe suivant lequel tout le monde a un rôle à jouer dans la recherche des enfants disparus : les organismes d'application de la loi, le grand public, le secteur privé et les gouvernements. C'est ce qui explique toute la logique du plan AMBER. Il permet aux diffuseurs de se joindre aux organismes d'application de la loi afin de résoudre les cas graves d'enlèvement d'enfant. Depuis sa création, le NCMEC a collaboré avec les organismes d'application de la loi dans plus de 77 000 affaires d'enfants disparus et a contribué à retrouver plus de 60 000 enfants disparus. Le NCMEC reconnaît aux organismes d'application de la loi le mérite d'avoir retrouvé ces enfants, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. Pour réunir les indices leur permettant de résoudre ces affaires, ils ont besoin de la collaboration des diffuseurs locaux et de la vigilance de toute la collectivité.

« Si le plan AMBER avait existé quand notre fils Adam a été enlevé, il aurait peut-être eu la vie sauve. »
– John et Revé Walsh

[2] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 1.

APERÇU DU PLAN AMBER

QU'EST-CE QUE LE PLAN AMBER?

Le plan AMBER est un programme coopératif et volontaire qui permet aux organismes d'application de la loi et aux diffuseurs locaux d'alerter la population lorsqu'un enfant est enlevé et que l'on craint pour sa vie. Dans le cadre du plan AMBER, les stations de radio et de télévision locales interrompent leurs émissions en cours pour diffuser de l'information sur un enfant disparu, au moyen du Système d'alerte (SA), autrefois nommé Système de diffusion d'urgence. Le SA sert habituellement à diffuser des alertes météorologiques, mais il est utilisé aussi comme système d'alerte en cas d'urgence civile ou nationale. Le gouvernement fédéral exige que toutes les stations de radio et de télévision et la plupart des réseaux de câblodistribution installent et entretiennent des dispositifs servant à surveiller les essais et les alertes du SA et à les transmettre rapidement et efficacement à leur auditoire. L'idée qui sous-tend le plan AMBER est très simple : si les stations peuvent diffuser des alertes météorologiques par le biais du SA, pourquoi ne diffuseraient-elles pas aussi des avis d'enlèvement d'enfant? Le plan AMBER constitue pour les organismes d'application de la loi un outil supplémentaire qui les aide à retrouver les enfants enlevés et à arrêter rapidement les suspects.

OBJECTIF

L'objectif du plan AMBER est d'assurer une réaction rapide aux cas d'enlèvement d'enfant les plus graves. Lorsqu'une alerte est lancée, les organismes d'application de la loi obtiennent immédiatement l'assistance de milliers de personnes qui écoutent les stations de radio ou regardent la télévision par câble dans la région visée. Ce plan fait appel à la collectivité pour retrouver en toute sécurité les enfants victimes d'un enlèvement. En donnant ainsi l'alerte le plus tôt possible, on espère non seulement inciter les auteurs d'enlèvements à relâcher leur victime par crainte d'être arrêtés, mais aussi prévenir ce genre de crime par la dissuasion.

HISTORIQUE

Le plan AMBER a été créé en 1996, à la mémoire de la jeune Amber Hagerman, enlevée et assassinée à l'âge de neuf ans, à Arlington, au Texas. Selon la police, Amber se promenait à bicyclette dans un centre commercial près de chez elle au moment où son ravisseur l'a enlevée. Son corps a été retrouvé quatre jours plus tard. La nouvelle de ce meurtre a révolté toute la collectivité et a incité les citoyens à réagir. À la suite du meurtre d'Amber, plusieurs personnes préoccupées par cette question ont communiqué avec les stations de radio de la région de Dallas pour leur suggérer de diffuser des « alertes » spéciales afin d'aider à retrouver les jeunes victimes d'un enlèvement. Pour donner suite à cette suggestion et au désir de la collectivité de mieux protéger ses enfants, l'Association of Radio Managers de Dallas-Fort Worth, en collaboration avec les organismes d'application de la loi du nord du Texas, a mis sur pied le plan AMBER. À l'origine, seules les stations de radio participaient à cette initiative. En 1999, huit stations

de télévision de la région de Dallas-Fort Worth ont emboîté le pas et ont commencé à diffuser les alertes.

AVANTAGES

- Le plan AMBER est un puissant outil de travail pour les organismes d'application de la loi et un excellent moyen pour les diffuseurs d'aider leur collectivité en publiant les alertes.
- Le plan sert bien l'intérêt public. Il montre clairement que les organismes d'application de la loi et les diffuseurs ne ménagent aucun effort pour assurer la protection des enfants de leur collectivité.
- Le plan permet à chaque organisme de réagir rapidement en cas d'enlèvement d'un enfant.
- L'expérience démontre que l'intervention à grande échelle des stations de radio et de télévision peut aider considérablement les organismes d'application de la loi à trouver des témoins et à résoudre les affaires d'enlèvement plus rapidement.
- Lorsqu'une alerte est lancée, toute la collectivité se mobilise et participe à la recherche de l'enfant et à l'arrestation de son ravisseur.
- En plus d'aider à retrouver les enfants victimes d'un enlèvement, le plan AMBER a un effet dissuasif sur les auteurs potentiels de ce type de crime.
- Le plan contribue à créer des liens entre les organismes d'application de la loi, les diffuseurs et la collectivité.
- La mise en œuvre du plan ne coûte rien.
- Jusqu'à maintenant, ce système innovateur d'alerte rapide a permis de sauver la vie de 16 enfants[3].

POPULARITÉ

Le plan AMBER devient de plus en plus populaire aux États-Unis et au Canada. Depuis la mise en place du premier plan AMBER, différentes versions modifiées ont été adoptées à l'échelle locale, régionale et des États. Voici une liste des collectivités, des régions et des États qui ont adopté un plan AMBER :

Albuquerque, Nouveau-Mexique	Kansas City, Missouri
État de l'Arkansas	État de la Pennsylvanie
Beaumont, Texas	Memphis, Tennessee
Belleville, Illinois; Saint John, Missouri, et Saint Louis, Missouri	État du Michigan
	État de l'Oklahoma
Région métropolitaine de Cincinnati, nord du Kentucky et sud-est de l'Indiana	Comté d'Orange, Californie
	Raleigh, Caroline du Nord
Columbia, Caroline du Sud	Reno, Nevada (comté de Washoe)
Corcoran, Californie	Sacramento, Californie
Dallas-Fort Worth, Texas	Spotsylvania, Virginie
État de la Floride	Topeka, Kansas

[3] Joann Donnellan, gestionnaire des relations avec les médias du NCMEC, communication personnelle, 29 septembre 2001.

Green Bay, Wisconsin Comté de Hanover, Virginie Houston, Texas Comté de Jefferson, Kansas	Tucson, Arizona (comté de Pima) Région métropolitaine de Washington, DC Wichita Falls, Texas

Il existe à l'heure actuelle 27 plans AMBER aux États-Unis, y compris cinq plans appliqués chacun dans l'ensemble d'un État et quatre plans régionaux. Le site Internet du NCMEC, www.missingkids.com, contient les renseignements les plus récents sur les plans AMBER mis en place dans l'ensemble des États-Unis.

Plans AMBER
America's **M**issing: **B**roadcast **E**mergency **R**esponse
Octobre 2001

National Center for Missing & Exploited Children
www.missingkids.com

Source : National Center for Missing & Exploited Children, Alexandria, VA

Préparé par Geraldine Kookas
Division du soutien et de l'analyse des cas
National Center for Missing & Exploited Children
2 octobre 2001

Les quelques cas qui suivent ont fait la preuve de l'efficacité du plan AMBER

DES EXEMPLES ÉLOQUENTS

Saginaw, Texas

En mars 1999, la jeune Fleisha Moore, âgée de neuf ans, revenait de l'école en compagnie d'une amie quand un homme au volant d'une camionnette s'est engagé dans un terrain de stationnement situé tout juste devant elles. Le conducteur est sorti de son véhicule et a demandé aux fillettes si elles avaient vu un groupe de chatons dans un champ voisin. Lorsque Fleisha s'est approchée pour mieux voir, l'homme l'a saisie, l'a poussée dans sa camionnette et a pris la fuite. Fort heureusement, l'amie de Fleisha a pu donner à la police un signalement détaillé du ravisseur et des renseignements sur la camionnette qu'il conduisait.

STATISTIQUE
Chaque année, quelque 300 enfants enlevés par des étrangers restent introuvables pendant une longue période ou sont retrouvés assassinés[4].

Une alerte AMBER a immédiatement été lancée, donnant le signalement de Fleisha, de son ravisseur et de sa camionnette Chevrolet rouge aux glaces teintées avec un compresseur d'air jaune dans la boîte arrière. Instantanément, toutes les stations de radio de la région ont diffusé sur leurs ondes une alerte au sujet de ce crime.

Environ cinq heures après cet enlèvement, trois automobilistes ont téléphoné pour signaler qu'une fillette errait seule en bordure de l'autoroute 45, à environ 100 kilomètres de Dallas. C'était Fleisha.

Dix minutes plus tard, elle était saine et sauve.

Le lieutenant Bill Walsh, du service de police de Dallas (Texas), est convaincu que le plan AMBER a permis de sauver la vie de Fleisha. En effet, celle-ci a raconté que son ravisseur écoutait la radio et qu'il a soudainement a garé sa camionnette et lui a dit de descendre. À ce moment-là, une alerte AMBER sur l'enlèvement de Fleisha était diffusée toutes les quinze minutes sur les ondes de plus de 32 stations de radio de la région de Dallas-Fort Worth. Le plan AMBER a permis à Fleisha de retrouver son foyer et ses parents. Quelques heures plus tard, les policiers ont arrêté le ravisseur de Fleisha grâce au signalement détaillé donné par son amie.

---

[4] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 1.

Houston, Texas

Quelques heures seulement après avoir été attirée et enlevée dans une ambulance volée, en avril 2001, la petite Maria Cuellar, cinq ans, a été retrouvée saine et sauve grâce au plan AMBER. Les autorités du service de police de Houston ont expliqué qu'un homme dans la vingtaine avait attiré cinq enfants de quatre à huit ans de l'immeuble d'appartements où ils vivaient dans une ambulance qu'il leur présentait comme une salle de jeu. Mais avant que le suspect quitte les lieux avec le véhicule, tous les enfants ont réussi à s'échapper, sauf Maria. Peu de temps après l'enlèvement, une alerte AMBER a été diffusée dans toute la région de Houston, donnant le signalement de Maria et de son ravisseur et une description de l'ambulance. Après que l'alerte a été lancée sur les ondes, un homme a communiqué avec la police et a raconté qu'il avait vu dans son voisinage une enfant en compagnie d'un homme correspondant au signalement du ravisseur. Après une recherche rapide dans le secteur, Maria a été retrouvée et remise à sa famille, et son ravisseur a été arrêté. Tout cela en trois heures seulement.

Tulsa, Oklahoma

Demetri Collette, six mois, et sa sœur Monique, 19 mois, ont été retrouvés sains et saufs en septembre 1999, grâce à une alerte AMBER qui a attiré l'attention d'un automobiliste vigilant. Douze heures auparavant, la voiture de la famille, une Geo Tracker rose clair, avait été volée dans un poste d'essence de Tulsa, en Oklahoma, alors que les deux enfants se trouvaient sur la banquette arrière. Tandis que leur mère entrait en vitesse dans le magasin du poste d'essence, Bonnie Grubbs, 19 ans, et son ami Joe Phelps se sont enfuis avec la voiture et les enfants encore à bord. Les services de police ont rapidement appliqué le plan AMBER et les bulletins d'alerte se sont multipliés sur les ondes. Les enfants ont été retrouvés le lendemain par un automobiliste attentif qui avait entendu les messages d'alerte et qui a reconnu la voiture de la famille Collette abandonnée dans un chemin de terre à environ 120 kilomètres au nord-est de Tulsa. Demetri et Monique ont été rendus à leur mère, très heureuse de ce dénouement. Grubbs et Phelps ont été arrêtés plus tard, jugés, déclarés coupables et condamnés à dix ans d'emprisonnement.

Présentation du système d'alerte

Le plan AMBER fait appel au Système d'alerte, connu auparavant sous le nom de Système de diffusion d'urgence, pour transmettre aux stations locales de radio et de télévision et aux câblodistributeurs des bulletins d'information urgents lorsque des enfants sont victimes d'enlèvement. L'unité d'intervention du plan AMBER de Dallas-Fort Worth, au Texas, a choisi cette méthode d'information parce que c'est le moyen le plus ancien et le plus fiable de transmettre rapidement et simultanément de l'information critique aux diffuseurs.

STATISTIQUE
Chaque année, quelque 4 600 cas d'enlèvement par des étrangers sont signalés aux services de police[5].

Selon la Federal Communications Commission (FCC), le SA sert à transmettre à la population des messages destinés à sauver des vies. Le NCMEC considère que l'enlèvement d'un enfant peut constituer une situation de vie ou de mort. Si la collectivité tarde à réagir, l'enfant risque de ne pas être retrouvé. S'il n'est pas retrouvé ou s'il est retrouvé mort et que le suspect n'est pas arrêté, c'est toute la collectivité qui demeure exposée au risque. Le SA permet d'intervenir rapidement lorsqu'un enfant est enlevé et la collectivité peut réagir immédiatement.

HISTORIQUE

La FCC a créé le Système d'alerte en 1994. Ce système a remplacé le Système de diffusion d'urgence créé en 1951, grâce auquel le président des États-Unis pouvait s'adresser à la population en cas d'urgence nationale. En 1963, le président a autorisé les responsables du système à diffuser de l'information se rapportant aux localités ou à un État tout entier. La FCC n'oblige pas les stations de radio et de télévision et les câblodistributeurs à diffuser les alertes du SA se rapportant à une localité ou à un État. C'est un service auquel chacun adhère volontairement, mais toutes les stations ont l'obligation de diffuser les alertes nationales lancées par le président.

EXIGENCES

La FCC exige que toutes les stations de radio AM et FM, toutes les stations de télévision et tous les câblodistributeurs possèdent un « encodeur » du SA reconnu par la FCC et en bon état de marche pour transmettre les alertes et un « décodeur » permettant de recevoir l'information relative à ces alertes. D'autres entreprises, comme les diffuseurs par satellite et les services de téléphonie sans fil, peuvent participer volontairement à ce programme. La FCC exige aussi que tous les diffuseurs et câblodistributeurs soient à l'écoute d'au moins deux sources indépendantes du SA, appelées stations primaires du

[5] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 1.

SA. De cette manière, si une station primaire ne peut diffuser une alerte, la deuxième prend automatiquement la relève.

SYSTÈME À PARTICIPATION VOLONTAIRE

Les stations primaires du SA acceptent volontairement de transmettre l'information relative aux situations d'urgence à tous les diffuseurs et câblodistributeurs de leur région. Ceux qui acceptent ainsi de relayer l'information du SA doivent transmettre les messages audio ou vidéo conformément aux règles prescrites par la FCC.

DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

Le SA sert à prévenir la population dans les situations d'urgence, comme les incendies, les tornades, les évacuations et les déversements de produits chimiques toxiques. Il n'existe à l'heure actuelle aucun code du SA affecté spécifiquement aux cas d'enlèvement d'enfant; c'est pourquoi les diffuseurs classent ces alertes dans la catégorie des messages d'urgence civile (MUC) et programment leurs récepteurs en conséquence. Les bureaux de gestion des situations d'urgence des villes et des comtés utilisent aussi cette catégorie pour les ouragans, les inondations et toute autre situation d'urgence où la vie des personnes est menacée. Le 20 mars 2001, la FCC a inclus dans un avis de projet de réglementation une proposition visant à ajouter un code d'événement particulier dont l'utilisation ferait partie intégrante du plan AMBER. En réponse à cet avis, le NCMEC a soumis des commentaires et a demandé que le nouveau code soit nommé « Avis d'enlèvement d'un enfant ». L'utilisation d'un code d'événement particulier, comme l'Avis d'enlèvement d'un enfant, devrait exprimer avec plus d'exactitude l'objectif visé, comparativement au message d'urgence civile actuellement utilisé. Le plan AMBER jouit du soutien du président de la FCC, Michael Powell, et le NCMEC espère bien que l'Avis d'enlèvement d'un enfant sera ajouté au SA. On connaîtra toutefois le résultat de cette démarche seulement lorsque la version finale du règlement sera publiée. Pour obtenir l'information la plus récente, prière de consulter le site Internet du NCMEC, www.missingkids.com.

EXAMEN PAR LA FCC

Tous les plans AMBER doivent être soumis au Comité local des communications d'urgence (CLCU) et être intégrés à son plan écrit, conformément au règlement de la FCC relatif au SA. Le Comité des communications d'urgence de l'État (CCUE) doit examiner et approuver tous les plans du CLCU et donner son autorisation écrite avant qu'ils soient soumis à l'approbation de la FCC. Le CCUE est habituellement composé de membres de l'association des diffuseurs de l'État en question. Vous trouverez les noms et les numéros de téléphone des personnes ressources du comité de votre État sur le site www.sbe.org/eas/eas_secc.html. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en composant le (202) 418-1228.

Comme nous venons de le mentionner, une fois qu'un plan révisé par le CLCU a été soumis au CCUE et approuvé, il est transmis à la FCC à Washington pour examen. Tous

les plans soumis à la FCC doivent être conformes aux exigences du SA et respecter les règles strictes qui ont été mises en place pour prévenir les abus. Chaque État a le droit d'utiliser le SA de la manière qui correspond le mieux à ses besoins. Pour en savoir plus sur le SA, consultez la page Internet de la FCC consacrée à cette question, www.fcc.gov/eb/eas, ou téléphonez au National Consumer Center de la FCC, au 1 888 CALL-FCC (1 888 225-5322).

QUI PEUT DÉCLENCHER LE SYSTÈME D'ALERTE?

Stations de radio et de télévision

Dans chaque marché, deux stations de diffusion locales acceptent volontairement de devenir stations primaires du SA. Toutes les autres stations et tous les câblodistributeurs de la région couverte par le SA restent à l'écoute de ces deux stations.

Pour déterminer quelles stations devraient assumer cette responsabilité dans votre secteur, communiquez avec les autorités du SA de votre État. Chaque État possède un comité des communications qui est en mesure de vous aider. Le site Internet www.sbe.org/eas/eas_secc.html vous indiquera avec qui vous devez communiquer. Vous trouverez aussi des renseignements sur le site Internet du SA de la FCC, www.fcc.gov/eb/eas; vous pouvez également envoyer un message à : eas@fcc.gov ou téléphoner au (202) 418-1220.

Système de gestion des situations d'urgence

Dans chaque État, une division de la gestion des situations d'urgence peut mettre en marche le programme d'alerte. Certaines divisions possèdent l'équipement nécessaire pour déclencher le SA, tandis que d'autres n'en ont pas; vous devrez donc demander de l'information sur le mode de fonctionnement de votre division. Un système de gestion des situations d'urgence à l'échelle de l'État peut s'avérer plus efficace pour diffuser à l'échelle d'une région ou de l'État des bulletins d'information sur les enlèvements d'enfants parce qu'un réseau de systèmes d'alerte locaux a été mis en place dans chaque État. Vous devrez toutefois vérifier auprès des autorités locales ou de l'État afin de savoir si la division est en service 24 heures par jour. Pour connaître les noms et numéros de téléphone des personnes ressources, consultez le site Internet de la Federal Emergency Management Agency (FEMA), www.fema.gov.

Le Département de l'application de la loi de la Floride (FDLE), par exemple, a recours à la division de la gestion des situations d'urgence de l'État pour mettre en route le programme d'alerte de disparition d'enfant de la Floride. Cette division relève du Bureau des affaires communautaires du gouverneur. Lorsqu'un cas correspond à certains critères établis, le FDLE transmet par télécopieur les renseignements concernant l'alerte au centre d'opération de la division de la gestion des situations d'urgence, qui est le centre de réception des alertes pour l'ensemble de l'État. Le message d'alerte est alors enregistré et transmis dans les douze régions du SA de l'État, et sera relayé aux diffuseurs locaux. L'alerte peut aussi être lancée à l'échelle régionale dans certains

secteurs si le FDLE et l'organisme d'application de la loi local jugent plus opportun de procéder ainsi.

Organismes d'application de la loi des États

Les organismes d'application de la loi des États peuvent aussi être appelés à mettre en branle le SA.

Le plan AMBER de l'Oklahoma, appliqué à l'échelle de l'État, a été approuvé et est activé par le Service de la sécurité publique de l'Oklahoma. C'est cet organisme qui lance les alertes parce que sa division de la patrouille routière assure le service 24 heures par jour grâce à ses répartiteurs. Aucun autre service de l'État n'était en mesure d'assurer ce service. L'Oklahoma Association of Broadcasters a fourni le matériel nécessaire et a installé une ligne téléphonique qui relie la division aux bureaux du Clear Channel News Network et assure la transmission des alertes dans tout l'État au moyen du SA.

Le plan Morgan Nick est un autre exemple de système d'alerte déclenché par la Police de l'État de l'Arkansas, à la suite d'une entente approuvée par le State Emergency Communications Committee. Après l'approbation du plan, la Police de l'État a acheté un encodeur-décodeur de SA et l'a installé au quartier général du détachement « A », à Little Rock. On a établi qu'un seul quartier général de détachement, dans l'ensemble de l'État, s'occuperait d'activer le système et de lancer les alertes dans toutes les régions de l'État. La Police de l'État a payé environ 5 000 $ pour l'encodeur-décodeur du SA. Lorsqu'un service de police local estime qu'il est nécessaire de lancer une alerte Morgan Nick, l'information et une photo de l'enfant kidnappé sont transmises par courriel au quartier général du détachement « A », où un opérateur de télécommunications transmet l'alerte aux stations de radio et de télévision de l'État au moyen du SA.

AVANTAGES DU SYSTÈME D'ALERTE

- **Immédiat.** Toutes les stations de radio et de télévision et tous les câblodistributeurs reçoivent l'information rapidement et simultanément.
- **Peu coûteux.** Le récepteur du SA n'exige aucune dépense additionnelle ni reprogrammation, à moins qu'un représentant de la police de l'État ou d'un autre organisme de l'État soit appelé pour activer le système. Dans un tel cas, les organismes doivent acheter le matériel s'ils ne le possèdent pas déjà.
- **Automatique.** Le nouveau SA utilise des appareils numériques et transmet des signaux numériques, ce qui permet aux diffuseurs et aux câblodistributeurs d'interrompre la programmation manuellement ou automatiquement pour diffuser une alerte. Comme certaines stations et certains services de câblodistribution sont programmés à distance, l'activation automatique des alertes locales et nationales est un avantage primordial du SA. Cette caractéristique est intéressante pour les stations et les services de câblodistribution où le personnel n'est pas présent 24 heures par jour, car le système interrompt automatiquement la programmation en cours et diffuse l'alerte.

- **Accessible.** Il n'est pas nécessaire que vous possédiez une radio ou un téléviseur pour capter une alerte. Les messages qu'émet le SA peuvent maintenant être captés et décodés au moyen d'appareils spécialement équipés comme les téléavertisseurs, les téléphones cellulaires et autres dispositifs de communication.
- **Moins incommodant.** Les tests du SA sont plus courts et moins incommodants pour les auditeurs et les téléspectateurs; lorsque les gens entendent ou voient un message du SA, ils sont donc plus attentifs.
- **Flexible.** Les messages numériques du SA peuvent être traduits automatiquement dans toute langue étrangère qu'utilisent normalement les stations de radio et de télévision et les câblodistributeurs.

« Un message qui signale l'enlèvement d'un enfant constitue un merveilleux exemple de l'utilisation du SA. C'est la parfaite illustration des services que les diffuseurs peuvent rendre à la collectivité. »
Honorable Nick Lampson (D-TX)
4 juillet 2001

Fonctionnement du plan AMBER

Le récit qui suit est un exemple vécu de la manière dont le plan AMBER assure la protection de nos enfants. La procédure suivie est celle du plan AMBER original conçu pour la région métropolitaine de Dallas-Fort Worth, au Texas. Cette histoire raconte comment le plan AMBER a permis de sauver un enfant pour la première fois dans la région de Dallas-Fort Worth. Le vidéo L'alerte AMBER présente une reconstitution d'un drame qui a connu un heureux dénouement.

1. Steve et Patricia Bradbury ne se sont pas inquiétés quand ils ont laissé leur petite fille Rae-Leigh sous la surveillance de leur gardienne, Sandra Fallis, car celle-ci leur avait toujours donné satisfaction jusqu'à ce jour. Mais le soir du 19 novembre 1999, tout a basculé. Fallis avait promis de revenir à la maison avec le bébé de deux mois à 18 h 30, mais à l'heure convenue Fallis et le bébé n'étant pas revenus, les parents de Rae-Leigh ont commencé à s'inquiéter. Deux heures plus tard, comme Fallis restait introuvable, Steve a prévenu la police. Cet appel a été le premier d'une suite d'événements qui ont mené au déclenchement d'une alerte AMBER.

2. Quand la disparition de Rae-Leigh a été signalée au service de police d'Arlington (Texas), les policiers se sont d'abord demandé si cette affaire correspondait aux deux principaux critères du plan AMBER préalables au déclenchement d'une alerte : **a)** l'enfant doit être âgé de 15 ans ou moins ou avoir un handicap physique ou mental reconnu et **b)** les policiers doivent craindre que l'enfant risque de subir des blessures graves ou d'être assassiné.

3. Rae-Leigh n'avait que huit semaines à cette époque, mais les policiers étaient persuadés qu'elle courait un danger. Ils ont alors décidé de vérifier les antécédents de la gardienne, Sandra Fallis, une vérification qui s'est poursuivie jusqu'au début de la nuit. Après avoir interrogé les membres de la famille et les amis de Sandra, les policiers ont établi que celle-ci consommait de la drogue et avait l'habitude de fréquenter certains endroits de la ville où l'on vendait de la drogue. Elle avait aussi été condamnée deux fois pour conduite avec facultés affaiblies. À la lumière de ces renseignements, les policiers ont jugé que la vie du bébé pouvait être en danger et se sont préparés à lancer une alerte AMBER.

Suite à la page suivante

4. Le 20 novembre, au petit matin, les enquêteurs ont consulté le chef de police, David Kinkle, et ont convenu d'appliquer le plan AMBER. Avant de transmettre aux diffuseurs les renseignements relatifs à l'alerte, le service de police a mis en place une ligne téléphonique de type « échec au crime », confiée à du personnel policier dûment formé. Les superviseurs ont avisé le personnel en service que le déclenchement de l'alerte était imminent.

5. Une fois que tout a été prêt pour répondre aux appels, le sergent Mark Simpson a colligé tous les renseignements destinés à la diffusion publique. Ces renseignements, rédigés sur un formulaire d'alerte AMBER conçu à cette fin, comprenaient les principaux détails relatifs à l'affaire, comme la description de la camionnette Ford Ranger que conduisait Sandra Fallis et le numéro de la plaque d'immatriculation. Ces renseignements, transmis par télécopieur, étaient rédigés en langage clair et concis plutôt que dans le « jargon » policier (voir l'annexe 4, « Avis d'enlèvement d'un enfant »).

6. Le service de police a obtenu une photo récente de Rae-Leigh et l'a transmise aux stations de télévision locales pour qu'elles la diffusent avec le message d'alerte.

7. Le service de police d'Arlington a transmis par télécopieur le formulaire d'avis d'enlèvement, en utilisant des numéros confidentiels, aux deux stations de radio désignées comme stations primaires du système d'alerte, KRLD-AM et WBAP-AM.

Suite à la page suivante

8. Les stations primaires du SA ont immédiatement téléphoné au service de police d'Arlington afin de confirmer l'information reçue. Ces deux stations d'information continue ont aussi communiqué ensemble pour vérifier que chacune avait bien reçu le message.

9. La communication entre le service de police et les diffuseurs a duré moins de cinq minutes et l'information a été diffusée moins de 30 minutes plus tard.

10. Le matin, à 7 h 26, les stations primaires ont transmis le message d'alerte « en direct » aux stations de radio et de télévision locales et aux câblodistributeurs au moyen du SA. Les stations participantes ont immédiatement diffusé le message sur l'enlèvement de Rae-Leigh, qui a été entendu par des millions d'auditeurs du Texas.

11. Conformément au plan AMBER, l'alerte a été diffusée trois ou quatre fois l'heure au cours des deux à quatre premières heures.

    APPEL AU SERVICE 911

    « Je suis actuellement sur l'autoroute 20, en direction ouest, près de la sortie 1382. Il y a un bébé avec elle sur la banquette avant. Je la vois et quand j'ai entendu ça. C'est bien elle, je ne peux pas y croire. »

12. Moins d'une demi-heure après la première diffusion de l'alerte AMBER, un automobiliste a téléphoné avec son appareil cellulaire pour signaler à la police que la camionnette de Fallis roulait juste devant lui.

Suite à la page suivante

13. Quelques minutes plus tard, sur l'autoroute 20, une voiture de patrouille a intercepté Fallis et celle-ci a rangé sa camionnette. Quand elle s'est immobilisée, on a retrouvé Rae-Leigh qui dormait dans son siège pour bébé. Elle était indemne, mais ses vêtements étaient très souillés.

14. Rae-Leigh a été remise à ses parents et Fallis a été arrêtée et détenue à la prison d'Arlington, au Texas. Un jury l'a déclarée coupable d'enlèvement et elle a été condamnée à dix années de probation.

« Nous souhaitons ne jamais avoir à utiliser le plan AMBER, mais si nous devons l'utiliser, il est certain que ce système est vital pour assurer la protection de nos enfants et la sécurité de nos collectivité. »

Gouverneur Frank Keating
The Oklahoman, 14 septembre 2000

Comment créer votre plan AMBER

Le National Center for Missing & Exploited Children accorde son appui à toutes les collectivités qui veulent mettre en place un plan d'alerte. Il existe actuellement plusieurs versions du plan AMBER aux États-Unis, aussi bien dans les localités et les régions qu'à l'échelle des États. Chacun de ces plans est unique et chaque collectivité, région et État a défini ses propres critères et adopté ses propres mécanismes de diffusion des renseignements concernant les enfants victimes d'enlèvement. Mais quel que soit le type de plan qu'une collectivité décide d'adopter, le concept demeure toujours le même : alerter immédiatement le public, au moyen de la radio et de la télévision, lorsqu'un enfant est victime d'un enlèvement. Les onze étapes décrites dans les pages qui suivent vous aideront à définir aisément le plan qui convient à vos besoins.

1. Créer une unité d'intervention
2. Choisir un nom
3. Choisir un plan
4. Définir des critères
5. Coordonner le processus d'activation du plan AMBER
6. Déterminer les conditions d'utilisation du plan d'alerte
7. Former un comité d'examen
8. Offrir une formation aux organismes d'application de la loi et aux diffuseurs
9. Faire l'essai du plan d'alerte
10. Préparer une conférence de presse
11. Sensibiliser la collectivité

1. CRÉER UNE UNITÉ D'INTERVENTION

Étant donné qu'un plan d'alerte est un partenariat unique entre les organismes d'application de la loi et les diffuseurs locaux, il est très important en premier lieu de créer une unité d'intervention solide. Avant de créer votre plan d'alerte, vous devez

d'abord former une unité d'intervention du plan AMBER qui réunira des représentants des organismes d'application de la loi de votre localité, de l'État et de l'administration fédérale, du Comité des communications d'urgence, des stations de radio et de télévision, des câblodistributeurs et des services de gestion des situations d'urgence.

Il est important de souligner que la participation des organismes d'application de la loi est gratuite. Beaucoup d'organismes acceptent de signer un protocole d'entente sur leur participation au plan (voir un exemple de protocole d'entente à l'annexe 5). La participation des stations de radio et de télévision et des câblodistributeurs est volontaire et considérée comme un service public.

Il est très important d'entretenir de bonnes relations avec les diffuseurs locaux et les câblodistributeurs, car le plan ne peut pas fonctionner sans leur collaboration. Les gestionnaires principaux, les gestionnaires des opérations, les directeurs des programmes et les directeurs des nouvelles de toutes les stations de radio et de télévision sont des personnes ressources importantes, car ce sont eux qui prennent les décisions dans leur organisation. Ils ont le pouvoir de décider si la programmation doit être interrompue pour lancer une alerte. Vous pouvez aussi solliciter la collaboration de l'association des diffuseurs de votre État et de l'association locale des directeurs des nouvelles de la radio et de la télévision. Pour commencer à établir les partenariats et les relations de travail dont vous avez besoin, vous pouvez notamment rencontrer le président du Comité des communications d'urgence de votre localité ou de votre État ou un représentant de la station de diffusion primaire de votre localité (voir à l'annexe 6 un exemple de lettre à l'intention des diffuseurs).

Vous pouvez aussi solliciter l'appui de la mairie, des législateurs de l'État ou des représentants au Congrès. De plus, certains militants de votre collectivité peuvent jouer un rôle important dans la conception et la mise en place de votre plan et sensibiliser la population à son fonctionnement.

Responsabilités de l'unité d'intervention

- Superviser le fonctionnement du plan et s'assurer de son efficacité
- Élaborer les critères et les procédures du plan
- Faire en sorte que les alertes AMBER soient diffusées rapidement
- Vérifier régulièrement ou tous les trois mois le processus de transmission des alertes du plan AMBER au moyen du SA
- S'assurer que le personnel concerné des organismes d'application de la loi et des diffuseurs est bien formé
- Préparer un vidéo de formation et une brochure portant spécifiquement sur votre plan local, qui seront distribués aux organismes d'application de la loi, aux diffuseurs et à la collectivité
- Élaborer et mettre en place une stratégie de mise en œuvre du plan AMBER
- Entretenir de bonnes relations publiques pour préserver la notoriété du plan
- Dresser une liste de tous les organismes, diffuseurs, câblodistributeurs et partenaires de la collectivité qui collaborent au plan

- Tenir régulièrement des réunions afin d'examiner et d'évaluer les procédures du plan et les modifier au besoin
- Faire connaître le plan aux autres organismes d'application de la loi de la région pour s'assurer de leur collaboration en cas d'alerte
- Faire la description écrite des succès et des lacunes du plan et transmettre les renseignements pertinents au National Center for Missing & Exploited Children afin que celui-ci poursuive bien sa mission de centre national d'information sur le plan AMBER

« De cette manière, des milliers de personnes sauront qu'un enfant est porté disparu. Tout le monde a un téléphone cellulaire dans sa voiture, c'est une bonne façon de s'en servir. »
Sheriff Leon Lott, comté de Richland, Caroline du Sud
Services des nouvelles de l'AP, 6 janvier 2000

1. CHOISIR UN NOM

Vous pouvez combiner au nom « plan AMBER » le nom de votre ville, de votre région ou de votre État. Par exemple, Alerte AMBER de Kansas City (Missouri) ou plan AMBER de l'Oklahoma. Vous pouvez aussi ajouter l'acronyme du NCMEC, **A**merica's **M**issing: **B**roadcast **E**mergency **R**esponse.

Pour aider votre collectivité à mieux reconnaître le plan, vous pouvez aussi lui donner le nom d'un enfant de votre localité qui a été victime d'un enlèvement, après avoir obtenu l'autorisation de sa famille. En Arkansas, le plan Morgan Nick doit son nom à une petite fille de huit ans enlevée en juin 1995. À Columbia, en Caroline du Sud, le plan s'appelle plan d'alerte Malcom, à la mémoire du jeune Malcom Bond, enlevé et assassiné à l'âge de huit ans, en mai 1999.

Vous pouvez aussi donner à votre plan un nom plus général, comme l'Alerte CARE – Child Abduction Regional Emergency. Ce nom est utilisé dans certaines régions de la Californie.

2. CHOISIR UN PLAN

Déterminez avec votre unité d'intervention s'il est préférable d'adopter un plan applicable à l'échelle locale, régionale ou de l'État. Bien que le plan AMBER, à l'origine, ait été un plan local conçu pour la région nord du Texas, son succès a incité d'autres régions des États-Unis à concevoir leur propre plan d'alerte. Le plan que vous choisirez devrait tenir compte de la géographie de votre région, de sa population et des besoins particuliers de la collectivité, mais aussi de la portée des stations de radio et de télévision et des systèmes de câblodistribution qui participent à votre plan (voir les types de plans AMBER à l'annexe 1).

3. DÉFINIR DES CRITÈRES

Le NCMEC recommande aux organismes intéressés de tenir compte de **trois critères importants** lorsqu'ils élaborent leur plan.

- Le service de police doit confirmer qu'un enfant a été enlevé
- Compte tenu des circonstances de l'enlèvement, le service de police estime que l'enfant est fortement exposé à des blessures ou à la mort
- Il faut que la description de l'enfant, du ravisseur et de son véhicule soit suffisamment précise pour permettre de croire à l'utilité de diffuser une alerte immédiatement.

Contexte

À l'origine, selon le critère justifiant le déclenchement du plan AMBER au Texas, un « enlèvement » était un incident au cours duquel un enfant âgé de moins de 18 ans était retiré contre son gré de son milieu de vie sans l'autorisation de la personne en ayant légalement la garde ou du représentant de cette personne. On prévoyait aussi que le plan AMBER serait déclenché seulement dans les cas d'enlèvement par un « étranger ».

En 1999, l'Association of Radio Managers de Dallas-Fort Worth et l'unité d'intervention du plan AMBER ont pris la décision de modifier ce critère à cause du nombre élevé d'alertes. Elles ont donc abaissé l'âge limite à quinze ans. Elles ont aussi précisé dans le nouveau critère que l'alerte pouvait être déclenchée dans le cas d'un enfant âgé de plus de quinze ans atteint d'un handicap physique ou mental reconnu. De plus, le mot « étranger » a été supprimé, pour une raison très importante : la vie d'un enfant peut être mise en danger non seulement par un étranger, mais aussi par des parents ou des amis de la famille. Quoi qu'il en soit, les organismes devraient tout de même être sur leur garde dans de telles circonstances afin d'éviter les alertes inutiles.

STATISTIQUE

Chaque année, plus de 450 000 enfants font une fugue[6].

Mise en garde

Il faut que les critères soient simples (voir l'annexe 2, Définition des critères). Il faut bien comprendre aussi que l'alerte ne doit pas être déclenchée si le cas ne correspond pas aux critères établis. Si l'on déclenche régulièrement l'alerte parce qu'il « vaut mieux prévenir que guérir », le public et les organismes d'application de la loi risquent de retirer leur confiance au système. Et à force de crier « Au loup! », personne n'y croira plus.

Bien que chaque cas soit particulier, les organismes d'application de la loi doivent appliquer le plus rigoureusement possible les critères se rapportant aux enlèvements. Il

[6] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 2.

est donc important qu'ils les comprennent clairement et qu'ils ne déclenchent pas les alertes en réaction aux pressions exercées par la population.

« L'alerte AMBER est une idée nouvelle née du désespoir. C'est une brillante idée. »
Marc Klaas, père de Polly Klaas (victime d'enlèvement et de meurtre)
The Associated Press State & Local Wire, 19 décembre 1999

1. COORDONNER LE PROCESSUS D'ACTIVATION DU PLAN AMBER

Le National Center for Missing & Exploited Children et l'unité d'intervention du plan AMBER recommandent de recourir au Système d'alerte pour mettre en œuvre le plan AMBER. Ce système s'avère le moyen le plus rapide et le plus efficace de transmettre simultanément l'information aux diffuseurs locaux et aux câblodistributeurs. Les autres méthodes de transmission initiale, comme le télécopieur, le courrier électronique, les boîtes vocales, les agences de transmission et les téléavertisseurs réservés aux médias ne permettent pas la transmission simultanée de l'information aux stations de radio et de télévision participantes. Certaines collectivités utilisent toutefois, outre le SA, d'autres moyens ou des moyens additionnels pour mettre en branle leur plan d'alerte (voir l'annexe 3, Autres méthodes de diffusion de l'alerte AMBER).

2. DÉTERMINER LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PLAN D'ALERTE

Chaque collectivité qui se dote d'un plan AMBER doit déterminer la fréquence de diffusion des alertes AMBER sur les ondes des stations locales. Avant de prendre cette décision, il est important de se rappeler que le plan AMBER doit être utilisé avec mesure. La diffusion trop fréquente d'alertes risque de provoquer l'indifférence de la population. Après la première utilisation du SA, chaque diffuseur a l'initiative de diffuser l'alerte comme il veut. Le plan AMBER de Dallas-Fort Worth, en vigueur depuis la fin de 1996, a été activé moins d'une fois par mois.

La participation à ce plan constitue un engagement lourd de conséquences pour les diffuseurs et les câblodistributeurs. Ils doivent accepter de retarder la diffusion d'une publicité ou d'interrompre une émission. On incite les diffuseurs à transmettre les alertes le plus tôt possible afin d'aider à sauver la vie des enfants.

Selon le plan AMBER original, on recommande aux stations de diffuser l'alerte toutes les quinze minutes au cours des deux premières heures, mais d'autres plans prévoient une fréquence de diffusion différente.

- Le plan AMBER de la région de Houston demande aux diffuseurs de répéter l'alerte au moins une fois par demi-heure pendant deux heures.
- Le plan AMBER du District of Columbia demande aux diffuseurs de répéter l'alerte trois fois par heure au cours des deux premières heures.
- Le plan AMBER de la Floride ne prévoit aucune fréquence de diffusion des alertes d'enlèvement d'enfant, mais encourage les stations à diffuser les bulletins d'alerte aussi souvent qu'il leur semble pratique.

Mises à jour des alertes
Les alertes AMBER sont mises à jour via le SA seulement à la réception de nouveaux renseignements importants concernant l'enfant ou le suspect. Par exemple, le véhicule du suspect a pu être aperçu récemment ou un nouveau témoin a pu apporter de nouvelles informations. Dans les autres circonstances, il revient à l'organisme responsable de déterminer à quel moment les mises à jour provenant des services d'enquête doivent être transmises aux diffuseurs. Certaines affaires peuvent être résolues rapidement, tandis que d'autres peuvent prendre plusieurs jours ou même plusieurs semaines. Lorsqu'une affaire se prolonge, chaque station a l'initiative de déterminer la fréquence de diffusion de l'information. À un certain moment, il peut devenir nécessaire de prendre la décision de mettre fin à l'alerte, du moins jusqu'à ce que de nouveaux développements se produisent.

Annulation d'une alerte AMBER
On annule une alerte AMBER seulement lorsqu'une affaire d'enlèvement d'enfant est résolue dans les 24 heures suivantes. Dans un tel cas, on envoie un avis final aux stations du SA, qui informeront le public de cesser de chercher l'enfant et le suspect. Cette annulation n'empêche pas les diffuseurs d'émettre d'autres bulletins d'information se rapportant à l'affaire. Cela signifie seulement qu'ils ne doivent plus interrompre leur programmation pour diffuser l'alerte. Lorsque l'enfant recherché est retrouvé 24 heures ou plus après l'enlèvement, l'information sera diffusée au cours d'un bulletin de nouvelle ordinaire.

1. FORMER UN COMITÉ D'EXAMEN

On recommande de former un comité d'examen composé de représentants des organismes participants de la région. Ce comité devrait se réunir régulièrement afin d'analyser le plan de la collectivité, d'examiner toutes les activations pour en vérifier le bien-fondé et de clarifier toute question relative à la procédure. Après un délai déterminé, l'organisme d'enquête qui lance une alerte devrait soumettre un rapport au comité d'examen. Si un organisme d'application de la loi persiste à ne pas tenir compte d'un critère prévu dans le plan, le comité d'examen a le pouvoir de demander aux diffuseurs de ne pas donner suite aux demandes d'activation du plan provenant de cet organisme.

2. OFFRIR UNE FORMATION AUX ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI ET AUX DIFFUSEURS

Pour assurer l'efficacité d'un plan AMBER, il est primordial que les diffuseurs locaux et les organismes d'application de la loi connaissent bien le programme et son fonctionnement. Tous les intéressés doivent être familiers avec le plan et la procédure à suivre avant même qu'une annonce au public soit faite. Pour faciliter cette formation, le NCMEC a joint à ce guide un enregistrement vidéo qui peut être visionné durant l'appel nominal du personnel des organismes d'application de la loi et durant les réunions du personnel des salles de nouvelles. Le vidéo donne un aperçu du fonctionnement du plan AMBER et explique la genèse de cette idée.

On recommande, dans la mesure du possible, que chaque collectivité produise son propre vidéo afin d'y inclure les critères adoptés à l'échelle locale et la procédure à suivre pour lancer une alerte. Dans plusieurs régions qui se sont dotées d'un plan d'alerte, on a fait appel aux stations de télévision locales pour produire le vidéo. On devrait ensuite distribuer des copies du vidéo à tous les organismes d'application de la loi participants ainsi qu'aux stations de radio et de télévision.

3. FAIRE L'ESSAI DU PLAN D'ALERTE

Les organismes d'application de la loi devraient transmettre une « télécopie de vérification » aux stations de radio et de télévision désignées afin de s'assurer que le système est bien en place. Assurez-vous d'inscrire clairement sur le formulaire uniformisé que votre service effectue alors une « vérification de l'alerte AMBER » ou une « vérification de l'alerte d'enlèvement d'un enfant ». Inscrivez par exemple « CECI EST UN TEST! NE PAS DIFFUSER! » Vous devriez aussi demander aux stations de radio et de télévision désignées de rappeler l'organisme d'application de la loi.

STATISTIQUE
Chaque année, plus de 350 000 enfants sont enlevés par un membre de leur famille[7].

Une vérification du système d'alerte devrait être effectuée tous les trois mois. De cette manière, vous aurez toujours l'assurance que le plan fonctionne normalement et que l'information est transmise rapidement. L'organisme d'enquête devrait communiquer avec les stations primaires et prévoir une transmission de vérification au moment opportun.

4. PRÉPARER UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Une fois que le système a été rigoureusement vérifié et que tous les intervenants comprennent le plan et son fonctionnement, vous devriez faire une annonce officielle. Il ne faut toutefois pas convoquer une conférence de presse avant que tous les représentants des diffuseurs et des organismes d'application de la loi connaissent parfaitement la procédure du plan. Il ne faut pas non plus diffuser des communiqués d'intérêt public avant que le plan soit opérationnel. Vous devez être en mesure d'activer le plan dès qu'un cas d'enlèvement survient. Il ne faut pas attendre qu'un enfant soit enlevé et qu'une alerte doive être lancée pour commencer la formation des intervenants.

---

[7] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 1.

5. SENSIBILISER LA COLLECTIVITÉ

Information

Les organismes d'application de la loi et les diffuseurs doivent expliquer aux membres de la collectivité ce qu'ils doivent faire s'ils sont témoins d'un enlèvement d'enfant ou s'ils croient qu'un enfant a disparu. Il faut leur dire de composer immédiatement le 911 et de demander à parler au service de police local. Les personnes qui appellent doivent fournir à l'organisme d'application de la loi le plus de détails possible au sujet de l'enlèvement, y compris le signalement détaillé de l'enfant, du suspect et de son véhicule. Les principaux dirigeants de la collectivité qui font partie de votre unité d'intervention peuvent devenir des agents de liaison importants lorsqu'il faut sensibiliser le public. Ils peuvent par exemple présenter des exposés aux organismes d'action civique, dans les écoles et à l'occasion des conférences sur la sécurité. Vous pouvez aussi demander aux dirigeants de la collectivité de distribuer des brochures expliquant le fonctionnement du plan AMBER. Il est primordial que tous les citoyens comprennent bien le rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre de ce plan d'alerte innovateur.

Commandites

Au Texas, de nombreuses entreprises se sont adressées à l'unité d'intervention du plan AMBER afin de pouvoir associer leur raison sociale au programme. Au Texas, on ne veut pas donner un caractère commercial au plan, mais les commanditaires peuvent contribuer à la préparation ou au financement de brochures ou de vidéos d'information destinés au grand public. Pour préserver le caractère d'indépendance du plan, il ne faut jamais que le nom des commanditaires ou des entreprises qui lui donnent leur appui ne soit mentionné lorsqu'une alerte est diffusée.

Partenaires du plan AMBER

Chaque collectivité peut vouloir encourager les entreprises locales à devenir partenaires de son plan AMBER. Le plan AMBER de la région de Houston, par exemple, comporte un programme de partenariat auquel participent les services d'autobus municipaux et d'écoliers, les compagnies de taxi, les services de messageries et de livraison, les services de réparation ainsi que d'autres entreprises et agences qui comptent un nombre élevé de chauffeurs sur la route qui peuvent faciliter la recherche des enfants disparus.

Quand une alerte est lancée, ces partenaires reçoivent immédiatement l'information par courrier électronique ou par télécopieur. À ce stade, on leur suggère d'aviser leurs employés, leurs clients et leurs fournisseurs, par courrier électronique ou par télécopieur, qu'une alerte AMBER a été lancée et de demander à ces derniers d'être vigilants afin de repérer l'enfant, le suspect ou son véhicule.

Ces partenaires peuvent aussi fournir aux responsables du plan une aide financière ou promotionnelle ou des services en nature ou mettre à leur disposition de la main-d'œuvre, de l'équipement ou d'autres ressources.

« Si nous avions eu ça quand Morgan a été enlevée, je suis sûre qu'elle serait revenue maintenant. Elle serait à la maison. »
Colleen Nick, mère de Morgan Nick (victime d'un enlèvement)
The Dallas Morning News, 1999

Marketing
Lorsque vous préparez votre plan AMBER, efforcez-vous de tenir compte des différents groupes qui doivent assurer son succès. Les groupes énumérés ci-dessous jouent un rôle de premier plan dans la conception, la mise en œuvre et la viabilité du plan AMBER.

- Organismes d'application de la loi
- Stations de radio et de télévision, câblodistributeurs et journaux
- Représentants élus de la région, de l'État et du pays
- Associations
- Groupes de services civiques
- Individus

Pour que toutes ces parties collaborent pleinement à votre plan, vous devez absolument établir avec elles une communication très étroite. Bien que le plan AMBER dépende d'abord et avant tout de la collaboration des diffuseurs et des organismes d'application de la loi, son succès repose aussi sur la participation des citoyens de votre collectivité; il est donc impératif pour vous de reconnaître, d'apprécier et de renforcer le rôle de tous les individus qui contribuent au succès du plan AMBER. Lorsqu'une alerte AMBER est lancée, les individus doivent écouter, retracer l'enfant et appeler immédiatement la police. Dans votre collectivité, les individus doivent être les yeux et les oreilles de la police, guidés par les directives que transmettent les diffuseurs. Il ne faut pas oublier aussi que le plan AMBER peut exercer un effet dissuasif sur les ravisseurs. Pour produire un tel effet, le plan doit toutefois être bien connu dans la collectivité.

Pour mieux faire connaître votre plan

- Préparez une brochure d'information qui sera distribuée dans votre collectivité.
- Définissez des sujets de discussion à l'intention des policiers, des diffuseurs et des agents de liaison dans la collectivité qui sont appelés à parler du plan.
- Installez des kiosques d'information dans les conférences sur la sécurité et les fêtes foraines de votre localité.
- Distribuez des articles de promotion au public pour lui rappeler l'existence de votre plan.
- Encouragez les diffuseurs à publier des bulletins de nouvelles sur les alertes passées et les succès obtenus ou sur le fonctionnement du plan AMBER en général.
- Créez des posters décrivant les critères et la procédure du plan, qui pourront être affichés dans les salles de nouvelles et les bureaux des services de police.
- Créez de petites fiches de renseignements sur l'activation du plan, que les agents de police pourront garder sur eux dans l'exercice de leurs fonctions.
- Rédigez un éditorial à publier dans les journaux locaux expliquant l'importance du plan AMBER pour votre collectivité.

- Préparez des communiqués d'intérêt public à diffuser à la radio et à la télévision pour faire connaître votre plan au public.
- Créez un site Internet présentant de l'information sur les alertes AMBER, votre plan local et son fonctionnement et proposez des liens avec les sites des organismes d'application de la loi, des diffuseurs et du NCMEC.

Responsabilités des organismes d'application de la loi

1. Préparer une procédure à suivre en cas d'enlèvement d'un enfant
2. Élaborer un plan global d'intervention
3. Préparer des listes de personnes ressources et de numéros de téléphone confidentiels des télécopieurs des diffuseurs
4. Mettre en place un centre téléphonique
5. Aviser le personnel policier
6. Communiquer avec le NCMEC
7. Se préparer à la réaction des médias
8. Se préparer à la réaction du public
9. Faire une analyse des alertes

1. PRÉPARER UNE PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'ENLÈVEMENT D'UN ENFANT

Le National Center for Missing & Exploited Children est convaincu que tous les organismes d'application de la loi devraient se doter d'une procédure d'enquête sur les cas d'enlèvement ou de disparition d'enfant. Pour résoudre de telles affaires, les organismes d'application de la loi doivent absolument adopter une politique et une procédure rigoureuses et efficaces.

Si votre organisme n'a pas encore adopté une telle procédure, vous pouvez demander au National Center for Missing & Exploited Children la publication intitulée *Missing and Abducted Children: A Law-Enforcement Guide to Case Investigation and Program Management* (Enlèvements et disparitions d'enfants : Guide d'enquête et de gestion de programme à l'intention des organismes d'application de la loi). Cette publication contient de l'information sur tous les types de disparitions d'enfants et propose des listes de vérification pas à pas qui facilitent les enquêtes sur ce type d'affaire. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de cette publication en téléphonant au 1 800 THE LOST (1 800 843-5678) ou en consultant le site Internet www.missingkids.com. Le NCMEC offre aussi une formation sur tous les aspects des cas d'enfants disparus ou exploités. Le cours pour enquêteurs du NCMEC est offert dans différentes régions et au Jimmy Ryce Law Enforcement Training Center, à Alexandria (Virginie). Ces cours portent notamment sur la formation des enquêteurs en région et l'élaboration des politiques.

Une fois que le plan d'intervention en cas d'enlèvement d'enfant a été établi, chaque organisme devrait incorporer les lignes directrices de son plan AMBER local, y compris un formulaire de télécopie uniformisé d'alerte AMBER qui sera utilisé chaque fois qu'un enlèvement sera confirmé. Ce formulaire de télécopie sera rempli par l'organisme et transmis aux stations de radio et de télévision de votre région chargées de mettre en action le SA. En préparant à l'avance un formulaire de télécopie, il sera plus facile pour vous de rédiger les renseignements importants se rapportant à une affaire.

« Si une alerte AMBER peut sauver la vie d'un seul enfant, ce résultat dépassera de loin tous nos efforts. »
J.D. Freeman, ex-membre du conseil d'administration de l'Association of Radio Managers
Reader's Digest, novembre 2000

2. ÉLABORER UN PLAN GLOBAL D'INTERVENTION

Tous les services de police doivent reconnaître l'importance de planifier leur réponse à une alerte AMBER. Le plan devrait faire en sorte que le personnel puisse réagir 24 heures par jour en cas d'urgence et il devrait aussi comprendre un mécanisme interne d'examen permettant d'évaluer la qualité de la réponse initiale. L'organisme responsable de l'enquête doit :

- Désigner dans son service les personnes qui auront le pouvoir de déclencher une alerte AMBER. Tout le personnel de l'organisme devrait connaître le nom de ces personnes et la manière de les joindre, et ces renseignements devraient être affichés en évidence.
- Obtenir les renseignements indiqués ci-dessous avant de déclencher une alerte AMBER. Ces renseignements seront indiqués sur le formulaire de télécopie uniformisé transmis aux stations primaires de radio et de télévision.

  - Le nom, l'âge et le signalement de l'enfant
  - La description de ses vêtements
  - L'heure et l'endroit où l'enfant a été vu la dernière fois
  - La description du véhicule utilisé par le ravisseur
  - Le signalement du ou des suspects présumés
  - La dernière direction empruntée par le suspect et sa destination possible
  - Le nom de l'organisme d'application de la loi responsable de l'enquête et le numéro de téléphone que le public doit composer pour communiquer des renseignements
  - Le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable des communications avec les médias
  - Une photo récente de l'enfant enlevé, fournie par sa famille

- Lorsque le signalement de la victime et du suspect est confirmé, il doit être transmis à l'agent responsable afin qu'un formulaire de télécopie d'une alerte AMBER soit expédié aux stations de radio et de télévision du SA. Seul l'organisme d'application de la loi qui signale l'enlèvement doit autoriser l'activation du plan AMBER. Les diffuseurs n'ont aucun rôle à jouer dans l'activation du plan.
- L'organisme responsable de l'enquête doit obtenir le plus tôt possible la photo la plus récente de l'enfant enlevé. Cette photo devrait ensuite être numérisée et transmise aux diffuseurs par courrier électronique. Les organismes qui ne disposent pas du courrier électronique ni de l'accès à l'Internet devraient expédier la photo de l'enfant à un point centralisé comme un centre de

commande, où les caméras de télévision pourront enregistrer cette photo en vue de la diffuser.

- Les organismes d'application de la loi doivent envisager la possibilité d'affecter des ressources additionnelles à l'affaire. Il peut être nécessaire de détacher des policiers appartenant à d'autres unités et de solliciter aussi la collaboration d'autres organismes de la municipalité, du comté ou de l'État. Il peut être opportun également de communiquer avec le FBI.
- Il faut désigner un agent de liaison avec les médias qui coordonnera les entrevues et la diffusion de l'information. Cet agent s'occupera aussi des personnes qui ne fournissent aucun apport à l'enquête. Attendez-vous aussi à tenir deux rencontres par jour avec les médias (le matin et l'après-midi), selon la gravité du cas.

1. PRÉPARER DES LISTES DE PERSONNES RESSOURCES ET DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CONFIDENTIELS DES TÉLÉCOPIEURS DES DIFFUSEURS

Chaque collectivité doit préparer une liste de tous les organismes d'application de la loi et de toutes les stations de diffusion (avec les numéros de télécopieur et les adresses de courrier électronique) qui participent au plan AMBER. Cette liste doit surtout inclure le nom des agents de police qui sont autorisés à déclencher l'alerte ainsi que celui des stations primaires du SA dans la région couverte par le plan. Les numéros de téléphone et de télécopieur et les adresses électroniques doivent être conservés et mis à jour afin que l'information puisse être diffusée rapidement en cas d'enlèvement. Pour garantir une réaction encore plus rapide, on peut même programmer dans les télécopieurs les numéros de télécopie des stations de diffusion primaires.

2. METTRE EN PLACE UN CENTRE TÉLÉPHONIQUE

Avant d'activer le plan AMBER, il est essentiel de mettre en place et de doter de personnel un centre téléphonique d'urgence. Les organismes doivent être prêts à recevoir et à traiter les renseignements fournis par les particuliers. Il faut disposer du personnel nécessaire ou de bénévoles qui prendront les appels pendant au moins 24 heures après l'activation du plan ou même jusqu'à ce que l'alerte soit terminée.

Les organismes d'application de la loi doivent posséder un numéro de téléphone réservé qui sera communiqué au public au cours des messages d'alerte. Ce numéro doit permettre de répartir les appels vers plusieurs autres lignes de manière à assurer le traitement des nombreux renseignements qui peuvent être reçus après le déclenchement d'une alerte AMBER.

3. AVISER LE PERSONNEL POLICIER

Une personne occupant un poste supérieur devrait aviser tous les membres du personnel du déclenchement d'une alerte AMBER et leur transmettre les renseignements relatifs à l'affaire. On informera aussi les autres organismes au sujet de l'alerte au moyen d'une communication administrative ou par téléscripteur.

STATISTIQUE
Chaque année, quelque 438 200 enfants se perdent, sont blessés ou sont portés disparus[8].

4. COMMUNIQUER AVEC LE NCMEC

Ayez l'obligeance de signaler au National Center for Missing & Exploited Children tout cas d'enlèvement d'enfant. Il suffit de composer le numéro de la ligne d'urgence, en service 24 heures par jour : 1 800 THE-LOST (1 800 843-5678).

5. SE PRÉPARER À LA RÉACTION DES MÉDIAS

Une fois l'alerte lancée, la pression des médias sera difficilement supportable, surtout pour un service de police de petite taille. Il est souhaitable de désigner un agent d'information publique (AIP), qui sera chargé des communications avec la presse. Cela permettra de libérer le sheriff ou le chef de police, qui a la responsabilité de l'enquête. L'AIP devrait informer les médias de l'affaire au moyen de communiqués et de conférences de presse quotidiens. Il devrait entretenir le plus de contacts possible avec les médias afin de médiatiser l'affaire au maximum.

6. SE PRÉPARER À LA RÉACTION DU PUBLIC

Il ne faut pas sous-estimer la force du plan. La réaction de la population sera vive et exceptionnelle, car tout le monde voudra collaborer. La tâche la plus difficile pour un représentant d'un organisme d'application de la loi consiste à expliquer à un parent de la collectivité qu'un incident particulier ne correspond pas aux critères du plan et qu'on ne peut donc pas lancer une alerte. Si le plan est activé trop souvent, les gens risquent de ne plus faire confiance au système et de ne plus réagir à ce genre de situation.

7. FAIRE UNE ANALYSE DES ALERTES

Après le déclenchement d'une alerte, chaque organisme devrait préparer et remettre un rapport au comité d'examen. Ce rapport devrait expliquer les raisons pour lesquelles le plan AMBER a été activé. Après l'analyse des alertes, un rapport écrit devrait être remis à tous les membres participants du plan, qui pourront l'évaluer et soumettre des recommandations.

« C'est presque devenu une potion magique pour les enfants disparus. Mais ça peut aussi devenir une arme à deux tranchants. Et je dis à tous les services de police

[8] Département de la justice des États-Unis, *Fact Sheet on Missing Children: National Incidence Studies of Missing, Abducted, Runaway, and Thrownaway Children*, d'après une recherche de David Finkelhor, Gerald Hotaling et Andrea Sedlak, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, Bureau des programmes de justice, Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance, mai 1990, page 2.

intéressés ‘préparez-vous à prendre rapidement des décisions difficiles, qui vont vous suivre très longtemps, dans chaque affaire’. »
Dee Anderson, cofondateur du plan AMBER
The Kansas City Star, 18 octobre 1999

À Arlington, au Texas, la leçon a été dure. Au début, on a reproché au service de police de ne pas lancer l’alerte assez souvent. Celui-ci a donc modifié sa procédure et s’est mis à activer le plan plus souvent, en se disant « mieux vaut prévenir que guérir ». La nouvelle procédure a donné lieu à six alertes en cinq semaines, et aucune ne répondait aux critères qui semblaient jusque-là appropriés. Craignant que cette nouvelle façon de procéder porte atteinte à la renommée du plan, l’Association of Radio Managers (ARMS) de Dallas-Fort Worth a adopté des critères plus stricts pour le déclenchement des alertes. L’ARMS a aussi créé un comité d’examen chargé d’examiner les circonstances se rapportant à chaque activation du plan AMBER. Enfin, l’association a annoncé qu’elle conseillerait aux diffuseurs de ne pas donner suite aux demandes d’activation soumises par les services de police qui refusent obstinément de respecter les critères établis.

Responsabilités des diffuseurs

Pour tous les services de nouvelles, l'enlèvement d'un enfant est considéré comme une nouvelle choc. Avant qu'une alerte AMBER soit lancée, chaque station doit disposer d'un plan qui coordonne les activités des services de l'ingénierie, de la production, des animateurs et des nouvelles. Même si les diffuseurs ne participent pas au processus décisionnel qui mène au déclenchement d'une alerte AMBER, la collaboration des stations de radio et de télévision et des câblodistributeurs est essentielle au succès du programme.

1. Établir la procédure de réponse au déclenchement d'une alerte AMBER
2. Installer une ligne de télécopieur confidentielle
3. Se préparer à la réaction du public
4. Expliquer au personnel le fonctionnement du système d'alerte

1. ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE RÉPONSE AU DÉCLENCHEMENT D'UNE ALERTE AMBER

Les stations qui acceptent de participer à un plan d'alerte doivent adopter une procédure de réponse aux alertes. Le temps est un facteur critique lorsqu'un enfant est victime d'un enlèvement, car plus l'information est diffusée rapidement, plus il y a de chances de résoudre l'affaire rapidement. Les stations qui acceptent de participer au plan doivent diffuser l'information que leur transmet l'organisme responsable de l'enquête.

- Avant qu'une alerte AMBER soit transmise aux stations de radio et de télévision participantes au moyen du Système d'alerte, chaque station doit déterminer qui traitera l'information reçue et de quelle manière. Il est donc préférable d'établir la voie hiérarchique que suivra cette information afin que l'alerte soit diffusée le plus rapidement possible.
- Chaque station de télévision doit désigner la personne qui sera chargée de transcrire l'information transmise via le SA. Il faut désigner une personne qui sera chargée de recueillir l'information et de préparer le texte qui défilera à l'écran de télévision.
- Par exemple, à Kansas City, au Missouri, la station WDAF-TV a mis en place un système qui enregistre et transcrit l'alerte du SA au pupitre de répartition. L'information est ensuite tapée dans le générateur de caractères de la station, qui produit un message défilant au bas de l'écran de télévision. Cette information est aussi transmise à tout le personnel de la salle des nouvelles, de sorte qu'elle pourra être diffusée dans les prochains bulletins de nouvelles ou les bulletins éclair.

« Ce fut une expérience extrêmement gratifiante pour tous; un partenariat entre les services de police et les médias. C'est agréable de voir tout le monde collaborer comme ça. »
Mike Murray, porte-parole du service de police du Missouri,
The Associated Press State & Local Wire, 10 mars 2000

- Après avoir reçu l'information sur l'enlèvement d'un enfant, les stations primaires peuvent lire le texte tel quel ou le récrire en style radiophonique ou télévisuel en incluant tous les renseignements fournis par l'organisme d'application de la loi. Elles diffuseront ensuite l'alerte en direct via le SA et transmettront l'information aux diffuseurs et aux câblodistributeurs de la région. À l'heure actuelle, plusieurs diffuseurs régionaux utilisent le SA pour signaler des enlèvements d'enfants dans la catégorie des **messages d'urgence civile**, dont la réception est programmée dans toutes les stations. (Pour connaître les mises à jour des catégories, veuillez consulter le site www.missingkids.com.) Les bulletins sont ensuite transmis simultanément à toutes les stations de radio et de télévision et à tous les câblodistributeurs participants, peu importe le format ou l'heure de la journée. Toutes les stations et tous les câblodistributeurs sont à l'écoute d'au moins une des stations du SA.
- Les stations primaires de radio et de télévision activent ensuite le SA en transmettant trois paquets de données numériques, puis la tonalité AMBER, une tonalité d'alerte spéciale qui précède immédiatement le message. Cette tonalité correspond à un son particulier qui distingue l'alerte AMBER des autres alertes, comme les alertes météorologiques. Après cette tonalité, le texte du message d'alerte provenant de l'organisme responsable de l'enquête est lu. Quand le bulletin est transmis, les lettres d'appel de la station d'où provient l'alerte ne sont pas mentionnées et il n'y a pas de message de fin d'émission. Les stations du SA diffuseront seulement l'information que l'organisme d'application de la loi leur a transmise par télécopieur. Après la tonalité, le diffuseur donne le signalement de l'enfant et du suspect, des renseignements sur le véhicule qui a pu être utilisé et toute autre information fournie par l'organisme d'application de la loi.
- Après la transmission du message, trois paquets de données numériques doivent indiquer la fin de la transmission. Par la suite, le message audio provenant des stations du SA sera simultanément transmis à chaque récepteur du SA des stations de radio et de télévision et des câblodistributeurs participants de la région. La procédure relative à l'interruption de la programmation relève de la politique de chaque station.
- Chaque station doit décider si elle répond à l'alerte initiale, interrompt sa programmation et diffuse le message. Si tel est le cas, la station doit programmer son SA de manière à interrompre automatiquement sa programmation. Elle peut aussi choisir de transcrire l'alerte et diffuser le message par la voix de son propre animateur ou présentateur. Si une station décide de transcrire le message d'alerte, elle doit mettre en place un système de communication entre chaque service des nouvelles afin d'exécuter cette

tâche, car le message du SA entre dans le système une seule fois et n'est généralement pas enregistré.

- Lorsqu'une émission de nouvelles est en cours, le présentateur peut lire immédiatement l'information concernant l'alerte AMBER. Si l'alerte est reçue au cours de la programmation habituelle, la station peut préparer un message défilant qui présentera dans le tiers inférieur de l'écran le signalement de l'enfant enlevé ou du suspect. S'il est possible d'obtenir une photo de l'enfant, celle-ci peut être diffusée en même temps que le message défilant.
- Au cours des deux premières heures suivant l'enlèvement de l'enfant, l'alerte sera répétée trois ou quatre fois l'heure pendant la programmation régulière. Si le personnel n'est pas présent à la station 24 heures par jour, les gestionnaires devraient prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du plan.

1. INSTALLER UNE LIGNE DE TÉLÉCOPIEUR CONFIDENTIELLE

Les stations primaires du SA peuvent se doter d'une ligne de télécopieur confidentielle pour éviter de recevoir éventuellement des renseignements faux ou trompeurs. Seul le personnel autorisé des services de police doit connaître le numéro de téléphone confidentiel.

Ce numéro confidentiel doit être communiqué au personnel du service de police responsable de la coordination des communications avec les médias. Il peut être utile également de programmer les numéros de télécopieur des médias sur la ligne de télécopie du service de police afin de les consulter facilement en cas d'alerte.

2. SE PRÉPARER À LA RÉACTION DU PUBLIC

Si un auditeur ou un téléspectateur appelle pour demander le déclenchement d'une alerte AMBER, le personnel du service des nouvelles doit lui recommander de s'adresser à l'organisme d'application de la loi local pour déclarer l'enlèvement. Le personnel peut aussi expliquer que la décision d'activer le plan AMBER relève uniquement du service de police.

3. EXPLIQUER AU PERSONNEL LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE

Tout le personnel du service des nouvelles devrait connaître le mode de fonctionnement du SA et la formule à utiliser pour diffuser les alertes. La formule qui suit est un exemple de la manière dont on peut programmer une alerte AMBER dans un message d'urgence civile.

FORMULE DU SA

Voici un exemple de formule normalisée que tous les diffuseurs devraient utiliser pour programmer leurs récepteurs du SA. La seule différence réside dans le message concernant l'enlèvement.

- **Interruption de la programmation habituelle.**
- **Présentation facultative ou activation de l'alerte AMBER**
  - Voici une **Alerte d'enlèvement d'un enfant**.
  - Restez à l'écoute. Des renseignements importants vont suivre.
- **Pause d'une seconde (silence).**
- **Émission du code d'amorce du SA trois fois (le nombre de fois nécessaire pour mettre en marche les décodeurs du SA).**
  - Le code d'origine doit être **« SA ».**
  - Le code d'événement doit être **« Message d'urgence civile ».**
  - Le code du lieu doit être le **comté** où s'est produit l'enlèvement.
  - Le code de **durée** doit être deux heures (+0200).
- **Pause d'une seconde (silence).**
- **Signal d'attention de huit secondes (tonalités de 853 et 960 Hz).**
- **Annonce de l'activation.**
  « Nous interrompons notre programmation pour activer le Système d'alerte. »

  « Le (nom de l'organisme responsable de l'enquête) a demandé d'activer le Système d'alerte afin de diffuser une (alerte d'enlèvement d'un enfant, mise à jour ou annulation) pour le comté de (nom du comté où l'enlèvement a eu lieu) jusqu'à (heure actuelle plus deux heures). »

- **Message du plan AMBER.**
  Le service de police métropolitain est à la recherche d'Amber Brown, âgée de dix ans. La fillette a été enlevée vers 16 heures alors qu'elle circulait à bicyclette à l'angle de l'avenue Nebraska et de la route Reno, à Northwest, Washington.

  Amber mesure environ 1,22 mètre et pèse environ 27 kilogrammes; elle a des cheveux bruns courts, des yeux bruns et elle est d'ascendance autochtone d'Amérique. Au moment de l'enlèvement, elle portait un tee-shirt bleu, un jeans bleu et une casquette de base-ball bleue.

  La police croit qu'elle a été enlevée par un homme de race blanche âgé dans la vingtaine. Celui-ci mesure environ 1,78 mètre, pèse environ 90 kilogrammes et a des cheveux noirs courts.

  Le suspect conduit une fourgonnette Chevrolet rouge vif. Il a été aperçu la dernière fois sur l'avenue Connecticut, en direction nord vers l'autoroute 495. Si vous possédez des renseignements au sujet de cet enlèvement, veuillez téléphoner immédiatement au service de police métropolitain, au (202) 888-1212.

- **Fin de l'annonce.**

C'était une alerte d'enlèvement d'un enfant. Nous reprenons maintenant notre programmation habituelle.

- **Pause d'une seconde (silence).**
- **Émission du code de fin de message du SA trois fois** (il faut émettre le code trois fois pour libérer tous les décodeurs du SA).
- **Reprise de la programmation habituelle.**

Journal de transmission de la station

Lorsque les stations primaires du SA transmettent une alerte AMBER, chaque station de diffusion reçoit l'information ci-contre par son décodeur du SA. Les détails de l'alerte sont reçus seulement sous la forme d'un message audio, et non en format texte; il faut donc prévoir un autre moyen de recevoir les renseignements relatifs à l'alerte, comme le courrier électronique, un site Internet, le télécopieur ou le téléscripteur. Sinon, un employé de la station devra transcrire le message à mesure qu'il est reçu via le SA afin de pouvoir le rediffuser; votre station peut toutefois régler son SA de manière à interrompre automatiquement la programmation en cours.

JOURNAL DE TRANSMISSION DE LA STATION :

UNE ALERTE D'EXERCICE OU DE DÉMONSTRATION A ÉTÉ LANCÉE POUR LES RÉGIONS OU COMTÉS SUIVANTS :
PRINCE GEORGE, MD
ET MONTGOMERY, MD
À 13 H 9
LE 5 AVRIL 2001
EN VIGUEUR JUSQU'À 13 H 24
MESSAGE PROVENANT DE
WTOP-AM
MESSAGE DIFFUSÉ PAR UNE STATION DE DIFFUSION OU UN SYSTÈME DE CÂBLODISTRIBUTION ET TRANSMIS
À 13 H 13
LE 5 AVRIL 2001
PAR WTOP-AM
TEXTE DE PROTOCOLE SA :
ZCZC-EAS-DMO-024033-0240
31+0015-0951709-WTOP-AM

IMPRIMÉ LE JEUDI
5 AVRIL 2001 À 13 H 13.

Lorsqu'une collectivité veut se doter d'un plan AMBER, elle peut compter sur plusieurs ressources précieuses, comme le projet ALERT du NCMEC, les centres d'information de l'État et les organismes sans but lucratif. Chacun de ces organismes offre des services essentiels en cas d'enlèvement d'un enfant et le NCMEC recommande aux organismes d'application de la loi qui veulent mettre en place un plan AMBER de tirer profit de leur expérience, de leurs connaissances et de leurs personnes ressources.

PROJET ALERT

Il arrive souvent qu'un service d'enquête ne soit pas parfaitement préparé à mener une enquête majeure sur un cas d'enlèvement d'enfant. En raison des contraintes budgétaires, plus de la moitié de tous les organismes d'application de la loi des États-Unis comptent moins de dix policiers[9]. L'une des ressources importantes dont ils disposent est le projet ALERT : America's Law Enforcement Retiree Team. L'objectif de ce projet est d'aider gratuitement tout organisme qui a besoin d'assistance pour résoudre des affaires de disparition, d'enlèvement ou d'exploitation sexuelle d'enfants. Les membres de l'équipe du projet ALERT sont des retraités expérimentés qui mettent leurs vastes connaissances et leur riche expérience à la disposition des policiers responsables des enquêtes sur les enlèvements d'enfants. Le NCMEC organise et paie tous les déplacements des représentants du projet ALERT ainsi que toutes les ressources matérielles nécessaires. Il suffit de communiquer avec le directeur de la division des enfants disparus du NCMEC ou avec le gestionnaire du projet ALERT pour obtenir plus d'information, ou de composer le numéro de la ligne d'urgence du NCMEC, en service 24 heures par jour, 1 800 THE-LOST (1 800 843-5678), pour obtenir de l'aide dans le cadre du projet ALERT.

LOCATER

LOCATER (**L**ost **C**hild **A**lert **T**echnology **R**esource) est l'instrument technologique le plus récent qu'utilise le NCMEC pour aider les organismes d'application de la loi à retrouver rapidement les enfants enlevés ou disparus. Il s'agit d'un système informatique avancé doté d'un logiciel qui permet aux organismes de créer des affiches montrant les enfants enlevés ou disparus, qui peuvent être distribuées rapidement dans une localité, dans un État ou dans l'ensemble du pays. Grâce à une subvention du Congrès, le NCMEC peut offrir gratuitement LOCATER aux organismes d'application de la loi qui mènent des enquêtes sur ce genre d'affaires. Ce système comprend des ordinateurs des plus récents, des imprimantes couleur et des scanneurs de qualité, auxquels s'ajoutent trois années de soutien et de service techniques. LOCATER offre plus de cent modèles d'affiches permettant de publier de l'information sur les alertes AMBER, les adultes disparus, les personnes recherchées et les alertes au crime. Grâce à LOCATER, les organismes peuvent transmettre immédiatement des affiches de grande qualité par courrier électronique et transmettre des télécopies aux autres organismes, aux médias et

[9] Brian A. Reaves et Andrew L. Goldberg, « Census of State and Local Law Enforcement Agencies, 1996 », dans *Bureau of Justice Statistics Bulletin*, Washington, DC, Département de la justice des États-Unis, juin 1998, page 30.

au grand public. Pour obtenir plus de renseignements sur le programme LOCATER, composer le (703) 837-6389 ou le 1 877 446-2632, poste 6389.

CENTRES D'INFORMATION DES ÉTATS

Quand vous préparerez le plan AMBER de votre localité, le NCMEC vous recommande de faire appel aux services du centre d'information de votre État. Il existe 50 centres d'information des États, et d'autres aussi dans le district de Columbia, à Porto Rico et au Canada. Ces centres d'information peuvent venir en aide aux collectivités lorsque des enfants sont portés disparus ou victimes d'exploitation sexuelle. Le NCMEC offre à ces organismes de la formation, de l'assistance technique et de l'information importante afin de les aider à mieux traiter ce genre de cas. Les centres d'information des États aident les organismes d'application de la loi locaux à établir des réseaux, diffuser de l'information, préparer des cours de formation et recueillir de l'information et leur fournissent de l'assistance technique. Ces organismes peuvent apporter une aide précieuse aux organismes d'application de la loi et aux diffuseurs qui veulent créer un plan AMBER dans leur localité, dans leur région ou dans l'ensemble d'un État.

Le NCMEC, financé grâce à une initiative du secteur privé, forme et équipe des centres d'information qui participent à « MissingKids/100,000 », un programme qui leur permet de soumettre les cas de disparition d'enfant directement sur le site Internet du NCMEC. Lorsqu'une alerte AMBER est lancée, ces organismes peuvent transmettre rapidement l'information et une photo de l'enfant au NCMEC, qui peut ainsi les publier sur le site Internet www.missingkids.com.

Pour savoir comment entrer en contact avec le centre d'information de votre État, composez le numéro de la ligne téléphonique d'urgence du NCMEC, en service 24 heures par jour : 1 800 THE-LOST (1 800 843-5678).

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le NCMEC considère que le réseautage avec les autres organismes sans but lucratif locaux nous permet d'atteindre plus facilement notre objectif, c'est-à-dire retrouver les enfants disparus ou enlevés et les protéger contre l'exploitation. Depuis de nombreuses années, le NCMEC ne néglige aucun effort pour promouvoir la coopération et la circulation de l'information entre ces organismes locaux. Le NCMEC estime que ces organismes sans but lucratif sont un lien vital dans la collectivité et une ressource qui peut s'avérer très précieuse lorsqu'on projette de mettre en place un plan AMBER. De plus, quand une alerte est lancée, ces organismes peuvent aider les services de police à mobiliser des bénévoles dans la collectivité qui vont participer à la recherche de l'enfant disparu et du suspect et distribuer les affiches des alertes AMBER. Ils peuvent également apporter leur contribution à l'échelle nationale. Lorsque les services de police soupçonnent qu'un enfant enlevé a été emmené dans un autre État, ces organismes sans but lucratif peuvent rapidement transmettre l'information de l'alerte dans cet État. À l'heure actuelle, un solide réseau de communication regroupe les organismes sans but lucratif, les centres d'information des États et le NCMEC.

Les centres d'information des États aident les organismes d'application de la loi locaux à établir des réseaux, diffuser de l'information, préparer des cours de formation et recueillir de l'information et leur fournissent de l'assistance technique.

L'Association of Missing and Exploited Children's Organisations (AMECO) tient maintenant une liste de ressources et de renvoi des organismes sans but lucratif à l'intention du Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance du Département de la justice des États-Unis. Cette liste contient le nom des organismes des États-Unis et du Canada qui fournissent des services directs, conformément à la *Missing Children's Assistance Act*, aux familles des enfants disparus ou exploités. L'AMECO supervise aussi ces organismes et s'assure qu'ils s'acquittent de leur mission d'une manière légitime et dans le respect de la déontologie. À l'heure actuelle, 38 organismes sans but lucratif aux États-Unis et 12 au Canada répondent aux critères d'inclusion dans cette liste de ressources.

Pour obtenir de l'information sur un organisme sans but lucratif près de chez vous, veuillez communiquer avec le directeur administratif de l'AMECO :

Association of Missing and Exploited Children's Organizations
167 Washington Street
Norwell, MA 02061
Téléphone : (781) 878-3033
Télécopieur : (781) 878-0838
Courriel : ameco@dreamcom.net

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DES ÉTATS-UNIS

Le Bureau de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance a conçu deux communiqués d'intérêt public télévisés de type général pour montrer aux diffuseurs comment ils peuvent aider à retrouver les enfants enlevés ou disparus. Ces communiqués donnent des exemples d'enfants qui sont encore portés disparus longtemps après leur enlèvement, comme Morgan Nick, de l'Arkansas, et Jacob Wetterling, du Minnesota. Le narrateur est le comédien Dennis Franz, de « NYPD Blue ». Cet enregistrement VHS contient aussi un texte modifiable qui sert à présenter une photo de l'enfant disparu; de plus, un porte-parole bien connu demande au public d'aider à retrouver l'enfant ou à trouver des témoins. Dans bien des localités, des présentateurs, des athlètes, le sheriff ou le chef de police et les membres du clergé peuvent très bien prêter leur concours pour présenter votre propre communiqué d'intérêt public. Les diffuseurs et les organismes d'application de la loi qui en font la demande peuvent obtenir un exemplaire gratuit de ces communiqués. Chacun de ces communiqués dure 30 secondes. Les recherches ont montré que les communiqués d'intérêt public sont pour les diffuseurs un excellent moyen de transmettre ce genre d'information au public, qui s'ajoute aux bulletins de nouvelles de la programmation régulière.

Pour de plus amples renseignements, on doit communiquer avec la :

Child Protection Division
Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention
U.S. Department of Justice
810 Seventh Street, NW
Washington, DC 20531
Téléphone : (202) 616-3637
www.ojjdp.ncjrs.org

ANNEXE 1

Types de plans AMBER

PLANS LOCAUX

PLAN AMBER DE DALLAS-FORT WORTH
Le premier plan AMBER, créé à Dallas-Fort Worth, était un plan local, facile à gérer et à surveiller. Le plan AMBER local est le plus facile à créer, parce qu'il fait appel à la participation d'un ou de deux comtés ou d'une grande ville.

Le plan AMBER de Dallas-Fort Worth s'adresse à une population d'environ 4,5 millions de personnes de la région nord du Texas. L'exécution de ce plan est assurée par des organismes locaux, soit huit stations de télévision, une entreprise de câblodistribution et 32 stations de radio, qui font toutes partie de l'Association of Radio Managers. De plus, 45 services de police locaux collaborent à la mise en œuvre du plan.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION
Chaque organisme qui doit faire enquête sur un cas d'enlèvement d'enfant a le pouvoir de déclencher l'alerte. L'organisme qui lance l'alerte a la responsabilité de transmettre les renseignements se rapportant au cas aux stations primaires du SA, qui les diffuseront ensuite. Chaque organisme détermine qui sera chargé d'autoriser la transmission de ces renseignements.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service de police d'Arlington
Bureau d'information publique
(817) 459-5700

COMTÉ DE JEFFERSON (KANSAS)
ALERTE AMBER
La population du comté de Jefferson (Kansas) dépasse 18 000 habitants. Bien que cette localité soit située à seulement une trentaine de minutes de la ville de Topeka, qui possède aussi un plan AMBER, les autorités du comté de Jefferson souhaitaient se doter de leur propre plan. Le service de police du comté de Jefferson ne voulait pas que celui de Topeka assume la responsabilité de transmettre aux diffuseurs locaux l'information relative aux alertes. Comme le temps est un facteur critique, il craignait que le service de police de Topeka soit trop occupé avec ses propres cas. Le plan d'alerte AMBER du comté de Jefferson est un partenariat avec les stations de radio et de télévision deTopeka, au Kansas.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION
En premier lieu, les unités sur le terrain recueillent et évaluent les renseignements pertinents obtenus sur les lieux où un enlèvement est censé avoir eu lieu. Ensuite, le sheriff, son adjoint ou le capitaine détermine si les deux critères d'activation de l'alerte AMBER sont respectés. Dans l'affirmative, on remplit un avis d'enlèvement d'enfant et

on le transmet par télécopieur ou par téléphone au centre des communications d'urgence du service, qui l'achemine aux médias.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service du sheriff du comté de Jefferson
(785) 863-2765

PLANS RÉGIONAUX

Vous devriez adopter un plan régional si les diffuseurs couvrent un territoire regroupant plusieurs comtés ou États.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE CINCINNATI
PROGRAMME D'ALERTE D'ENLÈVEMENT D'ENFANT
Le programme d'alerte d'enlèvement d'enfant a été créé pour l'ensemble de la région qui comprend non seulement la ville de Cincinnati (comté de Hamilton), mais aussi le nord du Kentucky et le sud-est de l'Indiana. La population de cette région est évaluée à 2 millions de personnes. Comme les villes de cette région qui touche à trois États sont limitrophes, il fallait mettre en place un système permettant de coordonner les 50 organismes d'application de la loi qu'on y trouve. On a opté pour un plan régional parce qu'en quelques minutes seulement un ravisseur peut emmener un enfant d'un État à un autre. Le programme d'alerte d'enlèvement d'enfant est un partenariat entre les médias de Cincinnati, le nord du Kentucky et le comté de Hamilton, l'Association des chefs de police de l'Ohio et le FBI.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION
La responsabilité et la décision d'activer le programme d'alerte d'enlèvement d'enfant appartient à l'agent responsable de l'organisme d'application de la loi chargé de l'enquête. Si l'affaire relève du service de police de Cincinnati, l'agent enquêteur doit demander l'autorisation d'un superviseur de l'unité des crimes contre la personne. Les services de police avoisinants, pour leur part, doivent communiquer avec la section des communications du service de police de Cincinnati pour lancer une alerte.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service de police de Cincinnati
Sergent Dave Wuest
(513) 352-6933

Service de police d'Edgewood (Kentucky)
Chef Steve Vollman
(859) 331-5911

PLAN AMBER DU DISTRICT DE COLUMBIA (DC)
Le plan AMBER du DC a été mis sur pied pour la région métropolitaine de Washington, DC. Cette région comprend le district de Columbia et une partie du Maryland et de la Virginie. La population de cette région s'élève à plus de 4 millions d'habitants. On a

choisi d'adopter un plan régional parce que l'aire des diffuseurs couvre le district et ces deux États.

Le Metropolitan Washington Council of Governments (COG) a créé ce plan en collaboration avec le National Center for Missing & Exploited Children et les diffuseurs locaux. Trente-six organismes d'application de la loi de cette région, membres du COG, participent activement au plan, de même que d'autres organismes de la région qui ne sont pas membres du COG.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION
Lorsque les critères établis sont respectés, l'organisme d'application de la loi responsable de l'enquête désigné par le COG peut lancer une alerte. L'organisme chargé de l'enquête ou un organisme désigné qui assiste un organisme participant non membre du COG lance une alerte de la manière suivante :

- On entre le texte du message sur le site Internet du plan AMBER du DC, www.DCAMBERplan.com, de sorte que les organismes d'application de la loi, les diffuseurs et le grand public puissent lire les renseignements essentiels se rapportant à l'affaire.
- On transmet l'alerte par télécopieur et par courrier électronique aux deux stations de diffusion du SA et à deux services de transmission (Metro Networks et l'Associated Press).
- On confirme la réception de l'alerte par téléphone.
- On transmet le bulletin d'alerte aux stations de radio et de télévision et aux câblodistributeurs participants de la région via le Système d'alerte.
- On le distribue par l'intermédiaire des organismes d'application de la loi sous forme d'avis du National Crime Information Center ordinaires et régionaux.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Unité d'intervention du plan AMBER du DC
Lieutenant John Collier
(703) 792-7225

PLANS À L'ÉCHELLE D'UN ÉTAT
Il est possible aussi de créer un plan d'alerte applicable dans l'ensemble d'un État. Grâce à ce type de plan, tous les organismes d'application de la loi et médias de l'État suivent les mêmes règles et la même procédure. Comme il n'existe qu'un seul plan uniforme, il est plus facile de faire connaître le système d'alerte au grand public; de cette manière, les organismes d'application de la loi à la recherche d'un enfant disparu obtiennent du public une collaboration maximale.

Après avoir enlevé un enfant, le suspect peut se rendre avec celui-ci dans plusieurs villes pour échapper aux forces de l'ordre. Si tous les organismes participants appliquent le même plan, partout dans l'État les personnes attentives à l'affaire vont reconnaître l'avis d'alerte et savoir automatiquement qu'elles doivent se montrer vigilantes afin de repérer l'enfant et son ravisseur.

Dans plusieurs plans de ce type, la responsabilité du système d'alerte est confiée à un organisme de l'État.

PLAN AMBER DE L'OKLAHOMA

En Oklahoma, le gouverneur de l'État a créé le plan AMBER de l'Oklahoma et a confié au Service de la sécurité publique le soin de coordonner les alertes parce que des agents de sa patrouille routière sont en service 24 heures par jour partout dans l'État. Aucun autre organisme n'offre un service aussi étendu. Ce plan est le fruit d'un accord de coopération entre le Bureau du gouverneur, le Service de la sécurité publique, l'Oklahoma Association of Broadcasters (OAS) et d'autres organismes d'application de la loi. L'OAS a fourni l'équipement nécessaire au Service de la sécurité publique et une ligne téléphonique permet de joindre les bureaux du Clear Channel News Network et de diffuser les alertes partout dans l'État au moyen du SA.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION

Les organismes d'application de la loi locaux qui participent au plan doivent avoir reçu l'agrément du Bureau du gouverneur. Pour recevoir cet agrément, ils doivent connaître les critères, se doter d'un bureau de surveillance et disposer des ressources nécessaires pour répondre aux appels téléphoniques.

Lorsqu'un organisme d'enquête de l'Oklahoma détermine qu'un cas d'enlèvement d'enfant répond aux critères d'une alerte AMBER, il doit :

- Préparer un formulaire et transmettre l'alerte au répartiteur de la patrouille routière au moyen du réseau des services de police de l'État, l'Oklahoma Law Enforcement Telecommunications System.
- Enregistrer l'information, activer immédiatement le système par le biais du Clear Channel News Network et transmettre l'information à toutes les stations de radio et de télévision participantes de l'État.
- Reconnaître que le Clear Channel News Network n'est qu'un intermédiaire pour la transmission de l'alerte et que le SA ne sert qu'à la première diffusion de l'alerte AMBER.
- Demander aux stations de rediffuser le bulletin d'alerte toutes les 30 minutes au cours des deux heures suivantes et une fois l'heure au cours des trois heures suivantes.
- Transmettre des photos aux stations de télévision dès qu'elles sont obtenues, par l'intermédiaire de la patrouille routière de l'Oklahoma.
- Savoir qu'un site Internet, qui diffusera l'information sur les alertes AMBER, est actuellement en préparation.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Bureau du gouverneur de l'Oklahoma
Kenny Goza
(405) 521-2342

PLAN AMBER DE LA FLORIDE
(FLORIDA EMERGENCY MISSING CHILD ALERT – FEMCA)
Le plan AMBER de la Floride a été mis sur pied dans le cadre d'un partenariat entre le Département de l'application de la loi de la Floride (FDLE), le Service des affaires communautaires – Division de la gestion des situations d'urgence, la Florida Association of Broadcasters (FAB) et la Federal Communications Commission (FCC). L'intérêt particulier de ce plan est qu'il permet de lancer des alertes régionales ou à l'échelle de l'État, selon les particularités de chaque cas, et qu'il comporte deux niveaux d'activation.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVATION

Le FDLE constitue le point de contact de toutes les alertes lancées. Lorsqu'on signale un cas d'enlèvement d'enfant à un service d'enquête local, celui-ci doit immédiatement :

- Communiquer avec le Missing Children Information Clearinghouse (MCIC) du Département de l'application de la loi de la Floride, accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine, au 1 888 356-4774.
- Indiquer à la personne qui répond qu'un enfant a été enlevé et qu'il faut lancer une alerte FEMCA.

Le MCIC, pour sa part, doit :

- Déterminer, en collaboration avec l'organisme d'application de la loi local, quels sont les renseignements à diffuser et à qui ils doivent être transmis.
- Transmettre les renseignements par télécopieur au Centre des opérations d'urgence; celui-ci acheminera le message par le SA aux stations de radio et de télévision, qui le diffuseront.

Lorsqu'une alerte ne correspond pas aux critères prévus pour l'activation du plan, l'organisme peut demander que les renseignements soient transmis par télécopieur aux stations de radio et de télévision locales, qui seront priées de les diffuser le plus tôt possible.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Département de l'application de la loi de la Floride
Donna Hodges
1 888 356-4774, poste 8578

ALERTE MORGAN NICK DE L'ARKANSAS
L'Alerte Morgan Nick de l'Arkansas est un plan à l'échelle de l'État qui est administré et activé par le Service de police de l'État de l'Arkansas. C'est un plan unique en son genre qui offre aux organismes d'enquête deux options immédiates lorsqu'ils ont besoin d'assistance dans une affaire d'enlèvement d'enfant.

- Lorsqu'un service de sheriff ou de police est chargé d'une affaire d'enlèvement d'enfant et que les critères d'utilisation du SA sont respectés, les renseignements et une photo numérique sont transmis par courrier électronique au quartier général de la police de l'État de l'Arkansas, à Little Rock, qui a le pouvoir d'approuver ou de

rejeter la demande. Dans l'affirmative, un préposé aux télécommunications enregistre le message de l'alerte et le transmet via le SA à toutes les stations de radio et de télévision de l'État.

- Si les caractéristiques de l'affaire ne correspondent pas aux critères du SA, mais que l'organisme chargé de l'enquête désire transmettre des renseignements sur l'affaire aux services de police de la région, on utilise la même méthode. Le sheriff, le chef de police ou le commandant de l'organisme autorise la demande et celle-ci est transmise par courrier électronique au quartier général de la police de l'État. Cependant, au lieu d'être transmis aux diffuseurs via le SA, les renseignements et la photo sont expédiés automatiquement par courrier électronique à tous les services de sheriff et de police de la région avoisinante, et à tous ceux de l'État, au besoin. Même si le cas n'est pas assez urgent pour justifier l'interruption des programmes des diffuseurs, l'organisme chargé de l'enquête dispose néanmoins d'un moyen d'obtenir de l'assistance à l'échelle de la région ou de l'État.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Quartier général de la police de l'État de l'Arkansas
(501) 618-8200

ANNEXE 2

Définition des critères

ÂGE

Le NCMEC recommande qu'une alerte soit déclenchée lorsqu'un « enfant » est enlevé. On préfère généralement parler d'un enfant plutôt que d'un jeune, parce que ce dernier terme évoque surtout un adolescent. Cette recommandation permet à toute collectivité de décider de l'âge limite au-delà duquel une alerte ne sera pas lancée.

Selon le plan AMBER initial, l'enfant doit être âgé de 15 ans ou moins, mais il peut être plus âgé s'il est atteint d'une incapacité physique ou mentale reconnue. Le service de police d'Arlington (Texas) considère que l'âge limite de 15 ans est le plus approprié, car les adolescents peuvent obtenir leur permis de conduire dès l'âge de 16 ans et que c'est à cet âge qu'ont lieu la majorité des fugues. On a aussi tenu compte du fait que les adolescents sont considérés comme adultes au sens de la loi à l'âge de 17 ans au Texas. Ce critère varie selon les différents plans.

- Selon le plan AMBER de la Floride (Florida Emergency Missing Child Alert), l'enfant doit être âgé de moins de 18 ans pour qu'une alerte soit lancée.
- Selon le plan AMBER du DC, l'enfant doit être âgé de 14 ans ou moins, ou de 15 à 17 ans dans certains cas particuliers.
- Selon l'Alerte Morgan Nick, l'enfant doit être âgé de moins de 12 ans pour qu'une alerte soit lancée. En Arkansas, l'âge nubile est de 16 ans.

Comme le montrent ces quelques exemples, l'âge limite pour le déclenchement d'une alerte peut varier considérablement. Chaque collectivité doit déterminer la limite d'âge qui fera en sorte que les alertes seront le plus efficaces et ne seront pas déclenchées inutilement.

CIRCONSTANCES

Le NCMEC considère qu'un plan d'alerte ne doit être mis en branle que dans les cas graves d'enlèvement d'enfant. Il ne devrait pas être utilisé dans les cas de fugue ou d'enlèvement par un parent, les deux principales causes de disparition d'enfant. Dans de telles circonstances, une alerte ne devrait être lancée que si le service de police craint que la sécurité de l'enfant soit gravement menacée (p. ex. lorsqu'un parent a menacé de causer des blessures à l'enfant). Chaque cas doit être évalué selon son mérite. Tous les organismes qui se dotent d'un plan AMBER doivent toutefois prendre ces décisions.

Voici quelques exemples de circonstances où une alerte AMBER DOIT être déclenchée :

- Un enfant est enlevé en présence de témoins.
- Un enfant est porté disparu, mais les faits portent à croire qu'il s'agit d'un crime et le service de police croit que l'enfant a été enlevé.

- Un véhicule a été volé ou pris sous la contrainte et un enfant se trouvait à bord.
- Un enfant est porté disparu et on peut craindre que son comportement particulier ou un handicap mental puisse être de quelque manière la cause de sa disparition. L'enfant est aussi considéré en danger.

Voici quelques exemples de circonstances où une alerte AMBER NE DOIT PAS être déclenchée :

- Un enfant est porté disparu, mais rien ne permet au service de police de croire qu'il s'agit d'un crime.
- Un enfant fait une fugue.
- Un enfant est porté disparu à la suite d'une dispute au sujet de sa garde et on ne craint pas qu'il subisse des blessures ou qu'il soit assassiné.
- Un adulte est porté disparu.
- Les autorités sont à la recherche de criminels qui ont commis un vol de banque ou sont soupçonnés de meurtre contre un adulte.

Il est important de souligner que même si ces circonstances ne justifient pas le déclenchement d'une alerte AMBER, rien n'empêche les organismes d'application de la loi de porter ce genre d'affaires à l'attention des médias. Dans de tels cas, ils devraient cependant recourir aux procédés habituels, comme les communiqués, ou transmettre l'information aux médias par téléphone. Ceux-ci pourront alors décider d'intégrer ou non cette information dans leurs bulletins de nouvelles habituels.

INFORMATION CONCERNANT LE CRIME

Le plan d'alerte sera plus efficace si l'organisme d'application de la loi possède le signalement de l'enfant et de son ravisseur et la description du véhicule utilisé. Malheureusement, comme les enquêteurs ne disposent pas toujours de témoins qui pourraient leur fournir ces renseignements, il peut arriver qu'ils lancent une alerte parce qu'ils soupçonnent qu'un crime a été commis.

LISTE DE VÉRIFICATION

Pour que le plan soit appliqué de la manière prévue et pour éviter tout abus, certaines collectivités qui se sont dotées d'un plan AMBER ont préparé des listes de vérification à l'intention des services de police. Ces listes de vérification constituent une mesure de précaution supplémentaire qui aide les organismes d'application de la loi à évaluer les cas d'enlèvement d'enfant et à déterminer s'il est opportun de déclencher une alerte AMBER.

LISTE DE VÉRIFICATION DU PLAN AMBER DE L'OKLAHOMA

1. La victime de l'enlèvement est-elle âgée de 15 ans ou moins?

   OUI : Passez à la question 5.
   NON : Passez à la question 2.

2. La victime de l'enlèvement est-elle atteinte d'un handicap physique ou mental reconnu?

   OUI : Passez à la question 5.
   NON : Passez à la question 3.

3. Des témoins ont-ils assisté à l'enlèvement?

   OUI : Passez à la question 5.
   NON : Passez à la question 4.

4. L'enlèvement de l'enfant a-t-il été accompagné d'un acte de violence?

   OUI : DÉCLENCHEZ LE PLAN AMBER.
   NON : Passez à la question 5.

5. Croyez-vous que l'enfant risque de subir des blessures graves ou d'être assassiné?

   OUI : DÉCLENCHEZ LE PLAN AMBER.
   NON : NE DÉCLENCHEZ PAS LE PLAN AMBER.

6. Le message d'alerte doit contenir le signalement de l'enfant et des renseignements sur les circonstances de l'enlèvement. L'organisme d'application de la loi doit envisager sérieusement la possibilité de ne pas déclencher le plan s'il n'y a aucun renseignement à communiquer.

ANNEXE 3

Autres méthodes de diffusion de l'alerte AMBER

ASSOCIATED PRESS, CITY NEWS SERVICE ET EDIS
L'Alerte C.A.R.E., dans le comté d'Orange, en Californie, utilise le service de transmission de l'Associated Press ainsi que le City News Service pour diffuser ses bulletins d'alerte. Lorsqu'une affaire d'enlèvement d'enfant est confirmée, l'organisme chargé de l'enquête inscrit sur un formulaire de télécopie spécial tous les renseignements disponibles concernant l'enlèvement et les circonstances de l'événement. Ce formulaire d'alerte est ensuite transmis par télécopieur à l'Associated Press et au City News Service, qui diffusent immédiatement l'alerte au moyen de leur service de transmission à tous les médias, qui la reçoivent tous en même temps. Chaque station diffuse ensuite l'information se rapportant à l'alerte.

L'Emergency Digital Information Service (EDIS, service d'information numérique d'urgence), dans l'État de la Californie, est un système unique couvrant l'ensemble de l'État, qui sert à diffuser des avis et des messages publics d'information d'urgence. L'EDIS permet de transmettre au grand public et aux services de nouvelles de la Californie des bulletins écrits, des photos numériques et des signaux audio provenant d'organismes autorisés. Les alertes sont transmises au moyen du courrier électronique, des systèmes de téléavertisseurs, des satellites et de l'Internet.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service du sheriff du comté d'Orange
(714) 647-7418
Sergent Christine Murray

Bureau de l'Attorney General
Services d'aide aux victimes
877 433-9069
Nina Salarno, directrice

COURRIER ÉLECTRONIQUE
Le plan AMBER de la région de Houston, au Texas, a été le premier au pays à utiliser le courrier électronique par l'Internet pour transmettre l'information sur les alertes AMBER après l'avoir d'abord communiquée au moyen du SA.

Le plan utilise deux sites Internet : l'un à des fins administratives, qui est réservé aux organismes d'application de la loi et aux diffuseurs, et l'autre qui est accessible au grand public, à www.amber-plan.net.

Lorsqu'un cas d'enlèvement d'enfant est confirmé, l'organisme d'application de la loi transmet l'information relative au cas à la station primaire de radio KTRH, par télécopieur ou par courrier électronique. Le directeur de l'information de la station KTRH prépare alors le message en vue de sa transmission par le SA et rédige une version

claire et concise qui sera diffusée sur les ondes. Il téléphone ensuite à l'organisme chargé de l'enquête pour obtenir l'approbation finale de la version qui sera diffusée. Une fois approuvé, le message est publié sur le site Internet du plan qui est accessible au public avant d'être diffusé sur les ondes de KTRH au moyen du SA. La station envoie aussi le message par courrier électronique et par télécopieur aux autres diffuseurs et médias imprimés participants, aux organismes d'application de la loi et aux partenaires du plan AMBER de la région.

Le service de courrier électronique est une composante importante du plan AMBER de la région de Houston parce qu'il permet d'expédier instantanément et simultanément le texte complet de l'alerte AMBER à tous les intervenants de la région qui ont besoin de cette information.

À l'heure actuelle, le SA permet seulement la transmission textuelle des codes d'événement comme les messages d'urgence civile et les messages audio d'alerte AMBER. Cela signifie que les diffuseurs doivent transcrire les messages vocaux afin de pouvoir les rediffuser sous forme de messages défilants au bas des écrans de télévision, à la manière des alertes météorologiques. La transmission de l'alerte par courrier électronique permet à tous les intervenants du plan d'obtenir immédiatement le texte de l'alerte et de transmettre rapidement l'information aux policiers en patrouille, au public à l'écoute des stations de radio et de télévision et à la population.

Le site Internet du plan AMBER de la région de Houston qui est accessible au public contient tous les bulletins des alertes AMBER avec des renseignements détaillés sur chaque crime et les photos des enfants enlevés. Le site offre aussi aux familles des enfants disparus des renseignements précieux sur les ressources mises à leur disposition.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service de police de Houston
(713) 308-8019
Capitaine George Buenik

KTRH-AM 740
(713) 630-3598
Bryan Erickson, directeur de l'information

TÉLÉCOPIE
Le plan d'alerte AMBER de Kansas City (Missouri) est mis en branle au moyen d'un service de télécopie (*blast fax*) qui transmet aux diffuseurs de la région les renseignements relatifs aux cas graves d'enlèvement d'enfant. La politique et la procédure originales ont été élaborées par le service de police de Kansas City (Missouri), qui coordonne l'activation du plan. La supervision du plan relève de la Metropolitan Police Chiefs and Sheriff's Association, un organisme du Missouri et du Kansas qui regroupe notamment tous les organismes d'application de la loi locaux, de l'État et fédéraux de la région de Kansas City.

Quand un organisme chargé d'une enquête estime nécessaire de lancer une alerte, le personnel remplit un formulaire d'avis d'enlèvement d'un enfant, où il inscrit les détails de l'affaire, et transmet cet avis par télécopieur au bureau des relations avec les médias du service de police de Kansas City. L'agent responsable des relations avec les médias doit demander l'approbation finale de l'alerte au Metro Squad Board, un groupe de chefs de police de la région nommés à cette commission. Une fois que l'alerte est approuvée, le bureau des relations avec les médias transmet le formulaire d'avis d'enlèvement d'un enfant aux diffuseurs par télécopieur. On fait ensuite un suivi téléphonique auprès de chaque station pour vérifier si l'avis a bien été reçu.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Kansas City Police Department
Attention : Major Vince McInerney
1125 Locust
Kansas City, Missouri 64106
(816) 234-5000

APPELS TÉLÉPHONIQUES
Pour activer le North Carolina Child Alert Notification System (NC CAN), l'organisme chargé de l'enquête téléphone directement aux stations de radio et de télévision participantes. Quand il est nécessaire d'activer le système NC CAN, l'organisme chargé de l'enquête transmet ensuite par télécopieur une fiche décrivant les circonstances de l'enlèvement. Cette fiche est expédiée au moyen de numéros de télécopieur privés ou confidentiels à des fins de vérification. Après avoir reçu l'avis et fait une vérification, les médias interrompent leur programmation en cours et diffusent l'alerte. Le système NC CAN est utilisé actuellement dans la région de Raleigh, en Caroline du Nord, mais on prévoit l'étendre à l'ensemble de l'État.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
North Carolina Center for Missing Persons
1 800 522-5437 ou (919) 733-3557
John Goad

MOTS DE PASSE
L'Alerte Malcom, utilisée dans les comtés de Richland, Lexington et Newberry, en Caroline du Sud, est activée au moyen du SA, mais un mot de passe est donné pour vérifier l'alerte. Après avoir confirmé un cas grave d'enlèvement d'enfant, le Service du sheriff du comté de Richland utilise les lignes téléphoniques privées mises en place par les deux principales stations du SA, WCOS et B-106, et lance l'alerte.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Service du sheriff du comté de Richland
(803) 691-9000
Sheriff Leon Lott ou lieutenant Joseph Pellici

BOÎTE VOCALE

Le programme d'alerte d'enlèvement d'enfant de la région métropolitaine de Cincinnati est mis en marche au moyen d'un système de boîte vocale. Quand il est nécessaire de lancer une alerte, le superviseur de l'unité des crimes contre la personne du service de police de Cincinnati compose le numéro de la boîte vocale et laisse un message urgent au sujet d'un cas d'enlèvement d'enfant. Le message comprend le signalement de l'enfant et du suspect et divers renseignements à propos du crime. Il indique aussi le nom, le lieu de travail et le numéro de téléphone de l'agent responsable de l'enquête ainsi que l'endroit où les médias peuvent se rendre pour obtenir des photos de l'enfant.

Pour assurer l'authenticité de l'avis d'enlèvement d'un enfant, l'organisme chargé de l'enquête qui demande le déclenchement d'une alerte doit communiquer avec un seul diffuseur désigné et transmettre par télécopieur tous les renseignements indiqués dans la boîte vocale. Le diffuseur doit ensuite rappeler l'organisme en question pour confirmer l'avis d'enlèvement et les renseignements fournis. Après cette confirmation, les renseignements se rapportant à l'alerte sont transmis à tous les médias participants, qui vont ensuite interrompre leur programmation pour les diffuser.

Ce plan est en vigueur dans les régions de Cincinnati (Ohio), du nord du Kentucky et du sud-est de l'Indiana. C'est un partenariat auquel participent les médias de la région de Cincinnati, les associations des chefs de police du nord du Kentucky et du comté de Hamilton et le FBI.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de police de Cincinnati
Unité des crimes contre la personne
(513) 352-6932
Sergent David Wuest

ANNEXE 4

AVIS D'ENLÈVEMENT D'UN ENFANT

AVIS D'ENLÈVEMENT D'UN ENFANT

URGENT URGENT URGENT

Destinataires : KRLD-AM
WBAP-AM

MESSAGE :

Nous avons la confirmation d'un enlèvement d'enfant dans notre ville. Prière de diffuser l'information suivante.

À la demande du service de police d'Arlington, nous activons le système d'alerte AMBER.

La victime est un enfant de sexe féminin de race blanche, âgé de deux mois. Son nom est Rae-Leigh Ann Bradbury. Elle a les cheveux blonds et les yeux bleus, elle mesure 56 centimètres et pèse 5,2 kilogrammes. La dernière fois qu'elle a été vue, elle portait une chemise et un pantalon blancs. La police croit qu'elle a été enlevée par sa gardienne, Sandra Joyce Fallis. Cette dernière est une femme de race blanche âgée de 42 ans. Elle mesure 1,60 mètre et pèse 61 kilogrammes; elle a les cheveux noirs et les yeux bruns. Elle conduit une camionnette Ford Ranger Splash 1993 de couleur turquoise, avec une caisse arrière à plancher droit en bois, immatriculée au Texas sous le numéro E-S-3-9-4-9. Si vous avez des informations à transmettre au sujet de Rae-Leigh, veuillez composer le 911.

NOM ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE RESSOURCE AU SERVICE DE POLICE, POUR VÉRIFICATION :

Agent d'information publique

ANNEXE 5

Protocole d'entente

Protocole d'entente
entre
(Nom de l'organisme d'application de la loi)
et
METROPOLITAN WASHINGTON COUNCIL OF GOVERNMENTS
HUMAN SERVICES AND PUBLIC SAFETY POLICY COMMITTEE
POLICE CHIEFS COMMITTEE

Le présent protocole d'entente régit l'utilisation du « plan AMBER du DC », un partenariat entre les organismes d'application de la loi de la région métropolitaine de Washington DC, les diffuseurs et le Council of Governments (MWCOG) dont l'objectif est de faire échec aux ravisseurs d'enfants. « AMBER », acronyme de America's Missing: Broadcast Emergency Response, est un protocole servant à prévenir le public en cas d'enlèvement d'enfant et à obtenir ainsi des renseignements qui facilitent les enquêtes et permettent de retrouver les enfants victimes d'enlèvement.

ORGANISME D'APPLICATION DE LA LOI
L'organisme d'application de la loi identifié ci-dessus est autorisé à recourir au plan AMBER du DC aux conditions suivantes :

- Le responsable de l'organisme a adopté un protocole, une ordonnance spéciale, une ordonnance générale ou des instructions permanentes régissant l'utilisation du plan AMBER du DC;
- Le personnel de l'organisme a reçu une formation sur les critères d'activation du plan et le processus d'examen;
- L'organisme convient de ne pas déclencher une alerte si l'un ou l'autre des quatre critères établis dans le plan ne s'applique pas;
- L'organisme a désigné un membre de son personnel qui sera autorisé à activer le plan AMBER du DC et fournit au MWCOG les coordonnées de cette personne; et
- L'organisme dispose d'une connexion permanente à l'Internet.

MWCOG
Le MWCOG s'engage à :

- Exercer un contrôle sur le plan AMBER du DC et à vérifier que toutes les alertes correspondent aux critères établis;
- Maintenir un système de communication permettant d'acheminer les suggestions et les plaintes se rapportant à l'utilisation du plan AMBER du DC;
- Maintenir un site Internet à l'adresse www.DCAMBERplan.com et à réviser les listes de noms d'utilisateurs et de mots de passe; et
- Assurer la liaison avec les diffuseurs de la région de Washington DC afin de bien administrer le plan AMBER du DC.

MODIFICATION ET DÉNONCIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE
Les parties désignées dans la présente peuvent modifier en tout temps ce protocole d'entente. Les modifications proposées doivent être exposées par écrit et transmises à chacune des parties, qui pourra les examiner et les commenter. Le MWCOG Police Chiefs Committee a le pouvoir d'approuver ou de rejeter toute modification du présent protocole d'entente. Toute partie peut dénoncer le présent protocole d'entente en transmettant un avis écrit aux autres parties. L'avis de dénonciation doit être transmis au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de cette dénonciation.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Les dispositions du présent protocole d'entente entrent en vigueur à la date de sa signature par le représentant de la partie requérante. Elles demeurent en vigueur tant que le protocole d'entente n'est pas modifié ou dénoncé par les parties.

SIGNATURES

_____ _____
RESPONSABLE DE L'ORGANISME D'APPLICATION DE LA LOI DATE

_____ _____
REPRÉSENTANT DU METROPOLITAN WASHINGTON COUNCIL OF GOVERNMENTS DATE

Réservé à l'usage du MWCOG
Nom d'utilisateur _____
Mot de passe temporaire _____
Mot de passe temporaire remis à la signature du protocole _____
Par mesure de sécurité, prière de communiquer avec le MWCOG après réception du protocole afin de changer le mot de passe.

ANNEXE 6

Exemple de lettre à l'intention des diffuseurs

National Center for Missing & Exploited Children

15 août 2001

M. Thomas Grooms
WJZW-FM
4400 Jenifer Street
Washington, DC 20015

Monsieur,

Quand un enfant est victime d'un enlèvement, le temps est un facteur critique. C'est pourquoi il faut disposer d'un plan d'intervention rapide lorsqu'une telle tragédie se produit dans votre collectivité. Le plan AMBER – America's Missing: Broadcast Emergency Response – est la solution. Je m'adresse à vous afin que votre station collabore à la mise en place de cet important programme ici même dans la région de Washington. Trente-trois chefs de police du Washington Metropolitan Council of Governments (COG) ont déjà accordé leur appui à ce plan. Nous demandons maintenant aux diffuseurs locaux de nous aider à le mettre en œuvre.

Le plan AMBER est un partenariat unique entre les organismes d'application de la loi et les médias, qui acceptent d'interrompre leur programmation pour diffuser un message d'alerte dans les cas les plus graves d'enlèvement d'enfant. C'est une reprise du concept utilisé en cas d'alerte météorologique. Le premier plan AMBER a été créé en 1996, à la suite de l'enlèvement et du meurtre crapuleux de la jeune Amber Hagerman, d'Arlington (Texas), âgée de neuf ans à cette époque. Pour répondre aux inquiétudes de la population après cette tragédie, l'Association of Radio Managers a fait équipe avec les organismes d'application de la loi locaux du nord du Texas et a mis sur pied ce merveilleux outil de communication.

Le plan AMBER suscite de plus en plus d'intérêt dans toutes les régions du pays. Il existe actuellement 27 plans semblables aux États-Unis. On estime que ce plan a permis de sauver la vie d'au moins 16 enfants jusqu'à maintenant. Cet automne, le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) lancera officiellement ce programme à l'échelle nationale, en collaboration avec la National Association of Broadcasters, le Fraternal Order of Police, les membres du Congrès, la National Sheriffs' Association et l'Association internationale des chefs de police. Nous souhaitons créer un partenariat avec votre station afin de mettre sur pied un programme local d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant (voir la documentation ci-jointe) qui permettra non seulement de retrouver les enfants victimes d'enlèvement, mais aussi de dissuader les auteurs de ce type de crime.

Pour discuter de cet important partenariat, le NCMEC et le COG vous invitent à un déjeuner qui aura lieu le 30 août 2001, à midi. Prière de répondre au plus tard le 20 août. Vous pouvez communiquer avec moi au (703) 837-6388.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce message et je souhaite avoir le plaisir de discuter avec vous de cet excellent programme communautaire. En joignant nos forces, nous pouvons ramener chez eux les enfants enlevés.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Joann Donnellan
Directrice des relations avec les médias

Conclusion

Bien que la création du plan AMBER soit le résultat d'une tragédie, celui-ci est devenu un symbole d'espoir pour toutes les collectivités du pays, car c'est un moyen de lutter contre les cas graves d'enlèvement d'enfant. Les personnes qui utilisent cette trousse d'information sur l'alerte AMBER sont invitées à se servir des recommandations, des faits, des statistiques, des ressources, des exemples et d'autres données pour élaborer un plan AMBER efficace, adapté aux besoins de leur collectivité. Le National Center for Missing & Exploited Children tient toutefois à rappeler que ce plan ne doit pas devenir un instrument de compétition entre les diffuseurs et que les organismes d'application de la loi ne doivent pas en abuser. Le seul véritable enjeu est le bien-être des enfants victimes d'enlèvement. Quand vous commencerez à élaborer votre propre plan AMBER, n'oubliez pas dans quelles circonstances ce programme a vu le jour, et rappelez-vous surtout que le service de police d'Arlington (Texas) est toujours à la recherche de l'homme qui a enlevé et assassiné la jeune Amber Hagerman.

QUI A TUÉ
AMBER HAGERMAN?

Le samedi 13 janvier 1996, Amber Hagerman, neuf ans, a été enlevée alors qu'elle se baladait à bicyclette dans un parc de stationnement situé entre le vieil édifice Winn-Dixie et un lavoir public, à l'angle de la rue Abram est et de la rue Browning, à Arlington, au Texas. L'événement a eu lieu vers 15 h 15. Le suspect, un inconnu, a entraîné Amber dans sa camionnette et a pris la fuite en direction ouest sur la rue Abram. Le corps d'Amber a été retrouvé quatre jours plus tard, le 17 janvier, à 23 h 30 dans un fossé de drainage situé dans le complexe résidentiel Forest Ridge, sur le boulevard Green Oaks.

Signalement du suspect : Homme de race blanche ou d'ascendance hispanique, mesurant moins de 1,83 mètre, de corpulence moyenne, âgé entre 25 et 40 ans.

Caractéristiques du suspect : Le suspect a pu posséder ou possède peut-être encore une camionnette grand format de couleur noire. Il peut éprouver de la difficulté à garder un emploi et exerce probablement un travail qui exige peu de contacts avec le public. Il est possible aussi qu'il ait de la difficulté à maîtriser sa colère, qu'il soit parfois violent et qu'il ait vécu un événement stressant avant le 13 janvier 1996. Il peut vivre seul ou avec une personne âgée, avoir des rapports médiocres avec les femmes et n'avoir que peu d'amis et même aucun. Il se peut qu'il porte souvent un couteau sur lui.

Description du véhicule du suspect : Camionnette noire grand format de fabrication américaine, en bonne condition, datant probablement de la fin des années 1980 ou du début des années 1990, avec une cabine et un équipement standard.

SI VOUS AVEZ DES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE ÉCHEC AU CRIME DU COMTÉ DE TARRANT, AU 1 (871) 469-TIPS